

PATRIMOINE ET INNOVATION

ACTES DU 8^e COLLOQUE DU
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

TENU LE 16 FÉVRIER 2018

Montréal 



Production

Colloque

Idéation et conception du colloque

Peter Jacobs, président, Conseil du patrimoine de Montréal
Susan Bronson, consultante

Organisation du colloque

Susan Bronson, consultante

avec l'aide de :

Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative
Carla Ferreira Guimaraes, secrétaire d'unité administrative
Julie St-Onge, conseillère en aménagement
Hilde Wuyts, conseillère en aménagement

Actes du colloque

Direction

Peter Jacobs, président, Conseil du patrimoine de Montréal

Rédaction, coordination et mise en page

Julie St-Onge, conseillère en aménagement

ISBN 978-2-7647-1672-4 - PDF français

Disponible sur le site du Conseil du patrimoine de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/cpm

Les textes relatifs aux ateliers ont été retravaillés à partir des textes fournis par les conférenciers. Les textes de Clarence Epstein et de Jacques Lachapelle ont été publiés dans leur intégralité.

Octobre 2018

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
DISCOURS D'OUVERTURE	6
La reconversion de la maison mère des Soeurs grises : le patrimoine religieux pour une nouvelle génération	
CONFÉRENCE LIMINAIRE	9
La contribution des architectes montréalais au projet patrimonial contemporain	
ATELIERS	21
Atelier 1 : les patrimoines naturel et paysager	23
Présentation de la problématique et des enjeux	23
Étude de cas : le parc agricole du Bois-de-la-Roche	24
Discussion sur les enjeux	25
Conclusion	27
Atelier 2 : le patrimoine modeste	29
Présentation de la problématique et des enjeux	29
Étude de cas : le patrimoine modeste des anciens noyaux villageois du secteur Saint-Henri dans l'arrondissement du Sud-Ouest	31
Discussion sur les enjeux	34
Conclusion	34
Atelier 3 : le patrimoine immatériel des lieux	37
Présentation de la problématique et des enjeux	37
Étude de cas : le Carré Saint-Laurent : un nouveau projet au Quartier des spectacles	38
Discussion sur les enjeux	40
Conclusion	41
Atelier 4 : les patrimoines institutionnel et conventuel	43
Présentation de la problématique et des enjeux	43
Étude de cas : la Cité des Hospitalières : un processus « hospitalier »	45
Discussion sur les enjeux	47
Conclusion	48
CONCLUSION	49
ANNEXES	53
Annexe 1 : Biographie des présentateurs	54
Annexe 2 : Remerciements	56



Mot du président



La conciliation entre la conservation du patrimoine et le développement urbain est un enjeu qui préoccupe le Conseil du patrimoine (CPM) depuis de nombreuses années. Le patrimoine est bien souvent vu comme une contrainte ou un frein au développement. Ainsi, plusieurs sont d'avis que le patrimoine et l'innovation ne sont pas compatibles. Le CPM croit, au contraire, que les interventions réalisées sur des bâtiments ou des sites patrimoniaux peuvent faire l'objet d'une approche innovatrice au niveau de la gestion du projet, du design, de l'intégration au milieu, du financement ou encore du rapport avec la communauté. Nous croyons également que les politiques municipales doivent faciliter les approches sortant des sentiers battus dans l'intérêt de promouvoir des projets uniques et remarquables.

C'est dans ce cadre que le 8^e colloque du CPM, intitulé « Patrimoine et innovation », s'intéresse à l'étude de projets qui présentent des exemples ou des occasions d'innovation dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Souhaitant proposer des réflexions novatrices sur de nouvelles façons de concevoir et d'intégrer le patrimoine au sein de projets d'aménagement, il vise à renforcer l'intérêt pour une meilleure gestion, conservation et mise en valeur du patrimoine montréalais. Destiné aux fonctionnaires et aux élus de la Ville de Montréal, il a réuni une centaine de personnes au campus Sir-George-Williams de l'Université Concordia le 16 février 2018.

Le colloque a débuté à la maison mère des Sœurs grises de Montréal, devenue le pavillon des Sœurs-Grises au moment de son intégration à l'Université Concordia. Le processus de sa transformation en un édifice institutionnel et résidentiel a été présenté par Clarence Epstein, qui a chapeauté le projet à

l'époque. Les participants au colloque ont ensuite été invités à visiter l'ancienne chapelle, transformée en salle d'étude, où l'obligation de garder le silence perpétue l'esprit du lieu.

La journée s'est poursuivie au pavillon John-Molson avec le discours liminaire de Jacques Lachapelle, directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal et ancien président du Conseil du patrimoine de Montréal, portant sur l'expertise montréalaise en création architecturale dans un contexte patrimonial. Par la suite, un survol des thématiques des ateliers a été présenté par les membres du CPM.

L'après-midi a été consacré aux quatre ateliers portant sur les patrimoines naturel et paysager, le patrimoine immatériel, le patrimoine modeste et les patrimoines institutionnel et conventuel. Chacun d'entre eux a débuté par la présentation d'une étude de cas, suivie de discussions. Enfin, un résumé des ateliers et des échanges a été présenté en séance plénière à l'ensemble des participants.

Les actes qui suivent proposent les textes intégraux des présentations de Clarence Epstein et de Jacques Lachapelle, ainsi qu'un résumé des ateliers et des discussions.

Lorsque le CPM analyse un projet, notre préoccupation principale concerne le respect des valeurs patrimoniales. Nous souhaitons également promouvoir les meilleures pratiques possible quant aux interventions prévues sur des bâtiments ou des sites patrimoniaux montréalais. Au vu des projets qui ont été portés à notre attention, il nous apparaît que les plus intéressants sont souvent les plus innovateurs dans leur approche. La conversion de la maison mère des Sœurs Grises en est un exemple concret. Nous espérons que la lecture des actes constituera une source d'inspiration pour l'innovation en patrimoine.

Bonne lecture,

A handwritten signature in black ink that reads "Peter Jacobs". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Président du Conseil du patrimoine de Montréal

La conversion de la maison mère des Soeurs grises : le patrimoine religieux pour une nouvelle génération

Clarence Epstein, ancien directeur principal des affaires urbaines et culturelles de l'Université Concordia



Entre 2007 et 2014, l'Université Concordia a transformé l'ancienne maison mère des Soeurs de la Charité, mieux connues comme les Soeurs grises, en résidence étudiante, salle de lecture et garderie. La conversion de ce lieu patrimonial exceptionnel, situé au coeur du « Quartier Concordia », illustre très bien le thème du colloque, « Patrimoine et innovation ». Classé par le gouvernement du Québec en 1976 et

désigné par le gouvernement fédéral en 2017, l'ancien ensemble conventuel a conservé la plupart de ses caractéristiques d'origine. Sa mise aux normes et sa transformation ont fait l'objet d'une approche à la fois respectueuse et novatrice de la part de l'Université Concordia et des architectes Lapointe Magne et associés.

La maison mère des Sœurs grises fut conçue et construite par étapes entre 1869 et 1910. Son architecte, Victor Bourgeau, envisageait un plan symétrique en forme de « H », mais l'aile nord-ouest n'a jamais été construite (fig. 1).

Érigée en premier, l'aile inclut la salle E-104, où le colloque du CPM a débuté (fig. 2). Cette salle a d'abord servi de chapelle temporaire et, après la construction de la chapelle, de « salle de la communauté ». Outre les diverses activités de la communauté religieuse qui y ont eu lieu, c'est ici que les sœurs ont accueilli, de temps en temps, des membres du public. Aujourd'hui, la salle E-104, dont les détails architecturaux sont restés intacts, joue encore ce double rôle : elle est utilisée surtout comme salle polyvalente par la communauté universitaire et ponctuellement comme salle de conférence et d'activités par le grand public. Directement en dessous, à l'étage inférieur, se trouve l'ancien réfectoire des sœurs, faisant maintenant office de cafétéria.



Fig. 2



Fig. 1

La chapelle, terminée en 1878 au centre de l'ensemble conventuel, est l'un des chefs d'œuvre de Victor Bourgeau. Avec son magnifique intérieur, qui a peu changé au fil des ans, ce lieu sacré des Sœurs grises est aujourd'hui un espace de silence, de réflexion et de travail très convoité par les étudiants et professeurs de l'université (fig. 3). Les rangées de bancs de bois ont été remplacées par des rangées de tables de travail de style contemporain, et des fauteuils confortables au design original occupent l'ancienne sacristie. Sous la chapelle, la crypte, où plusieurs membres de la communauté sont enterrés, est toujours la propriété des Sœurs grises, qui viennent encore s'y recueillir.

Le réaménagement intérieur du reste de l'ancien couvent a été réalisé selon une approche minimaliste et respectueuse. Les longs corridors, d'une largeur généreuse, se distinguent l'un de l'autre par la couleur de leurs plafonds. Pour des raisons de sécu-

rité, les anciennes portes de bois qui les séparent ont été remplacées par des portes vitrées et l'éclairage a été changé. Les escaliers de bois, avec leurs garde-corps sculptés, ont été mis aux normes par l'ajout de mains-courantes à la bonne hauteur. Les anciennes chambres des Sœurs sont aujourd'hui des chambres d'étudiants, des toilettes communes et des salles de travail en groupe. Les fenêtres de bois d'origine et les calorifères, toujours fonctionnels, ont été conservés. Le jardin de l'ancienne maison mère, ouvert uniquement à la communauté universitaire pour l'instant, représente une oasis de verdure bienvenue dans ce secteur très densément construit du centre-ville, un lieu tranquille fort apprécié par les étudiants, le personnel universitaire et les enfants de la garderie universitaire. Il est déjà très populaire du printemps à l'automne, et l'intégration d'une patinoire et d'activités hivernales est actuellement à l'étude. Puisque la propriété fait partie du « Quartier des grands jardins », la possibilité de permettre l'accès public ponctuel au jardin est envisagée.

Pour des compléments d'information :

« Maison mère des Sœurs-Grises-de-Montréal », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

« Lieu national du Canada de la maison mère des Sœurs-Grises-de-Montréal », *Parcs Canada*, www.pc.gc.ca.

« Résidence étudiante et salle de lecture du pavillon des Sœurs-Grises », *Université Concordia*, www.concordia.ca.

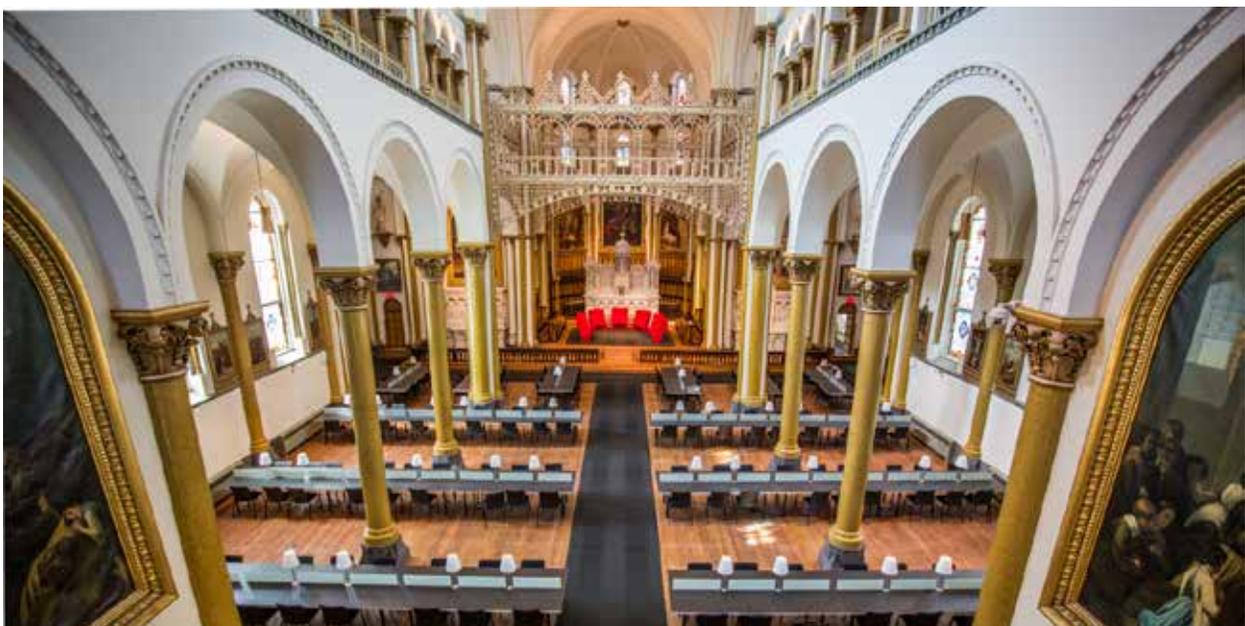


Fig. 3



La contribution des architectes montréalais au projet patrimonial contemporain

Jacques Lachapelle, directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal et ancien président du Conseil du patrimoine de Montréal



Le thème du colloque m'apparaît répondre à un désir de s'interroger sur deux réalités que l'on a souvent tendance à opposer, à savoir conservation et contemporanéité. Cette opposition peut renvoyer à quelques idées reçues que l'on entend et réentend : le patrimoine ne serait-il pas un frein à la contemporanéité? Le patrimoine ne serait-il pas un frein au développement urbain? Le patrimoine ne serait-il pas un frein à la créativité? Cette dualité entre passé et progrès est loin d'être nouvelle. Elle existe déjà au 17^e siècle,

par exemple, avec la célèbre querelle des Anciens et des Modernes, et elle est exacerbée depuis l'avènement de l'ère industrielle. En fait, ultimement, elle nous renvoie à notre condition moderne : la culture du temps présent.

L'hypothèse de départ est que, dans un milieu professionnel où la conservation n'est pas une expertise distincte comme on peut le voir parfois en Europe, mais une pratique parmi d'autres, le contemporain et la conservation ne sont pas des domaines séparés. J'en tiens pour preuve comme entrée en matière les prix d'excellence 2017 de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ). Il y avait un prix dans la catégorie « mise en valeur du patrimoine » qui a été attribué à la rénovation de la salle Wilfrid-Pelletier, réalisée par l'Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte. Ce seul prix confirme qu'il est acquis que même des œuvres modernes font partie du patrimoine. Cependant, si cette catégorie est la seule mentionnant le patrimoine, en réalité quatre autres prix d'excellence s'y rapportent:

- le café et espace de coworking Crew Collective et Café (fig. 4), par Henri Cleinge architecte (Prix d'excellence, Aménagement intérieur). Cet



Fig. 4



Fig. 5, 6 et 7

espace a été aménagé dans la grande salle bancaire de l'ancienne tour de la Banque Royale, rue Saint-Jacques;

- la rénovation d'une résidence privée (maison Wilson) (fig. 5, 6 et 7) par La SHED architecture (Prix d'excellence, Bâtiments résidentiels de type unifamilial);
- U, par Cormier, Cohen, Davies, architectes (Atelier Big City) (Prix d'excellence, Bâtiments résidentiels de type multifamilial). Cette construction neuve se trouve dans l'aire de protection du Unity Building;
- la Maison de la littérature à Québec, par les architectes Chevalier Morales (Prix d'excellence, Bâtiments culturels 2017 et Grand Prix d'excellence de l'OAQ, 2017), sur laquelle nous reviendrons. Incidemment, une exposition sur plusieurs de leurs projets a présentement lieu à l'Université de Montréal.

La contribution théorique postmoderne

Un retour historique sur l'opposition entre passé et modernité est en soi un sujet de réflexion. Un raccourci peut être utile. Avec l'avènement de l'ère industrielle, cette conscience du temps et de l'histoire s'est exacerbée. Pour simplifier et tirer l'essentiel de cette opposition entre passé et présent, rappelons deux postures à l'égard du rapport au temps moderne:

Auguste Welby Pugin, grand et influent architecte britannique du 19^e siècle, défenseur de l'architecture gothique

Dans son livre *Contrasts*, publié en 1836, Pugin critique le monde contemporain et, de manière très graphique, confronte des images du présent à celles qu'il dessine lui-même du passé. Voici l'opposition entre sa perception de la ville moderne, avec une prison en avant-plan, la pollution, une diversité hétéroclite, la silhouette urbaine cachée par l'industrie, symbole de la technicité (fig. 8). En bas, sa vision d'une ville vers 1440, dominée par les clochers, symboles des valeurs religieuses et vertueuses et du sens de la communauté. On comprend bien que, pour Pugin, la ville médiévale est une idéalisation utopique qu'il souhaite faire revivre. C'est en quelque sorte la ville sans présent.



Fig. 8

Le Corbusier

Le Corbusier défend les architectes du temps présent en dénigrant toute architecture « académique beaux-arts ». La modernité est un combat contre le conservatisme au profit d'un monde nouveau. Cela le conduit, on le sait, à la promotion de la table rase, à l'effacement du contexte existant. Le Corbusier avait dessiné en 1922 une ville contemporaine transposée au cœur de Paris dans son plan Voisin (1922-1925). Juste au nord de l'île de la Cité, où se trouve la cathédrale Notre-Dame. Le plan Voisin, c'est donc Paris sans Paris.

La crise de l'approche moderniste a été vécue de différentes manières à Montréal. L'ensemble Milton-Parc l'illustre. Une partie du chemin parcouru depuis les années 1970 est attribuable au milieu de la conservation, que ce soit les luttes urbaines ou celles pour la conservation menées par Sauvons Montréal, Héritage Montréal, les milieux universitaires et professionnels, etc. Ce mouvement de revalorisation du patrimoine urbain a été local, national et international. Dans la foulée, la Ville de Montréal a notamment privilégié le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu qui s'arrime aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

Cette notion de valeur correspond à un cadre théorique, mais défend surtout une méthode, qui est d'abord fondée sur la nécessité de « comprendre le patrimoine », de documenter l'état des lieux et d'adopter l'approche de conservation appropriée. Afin de pouvoir juger des interventions, elle propose des normes comme la norme no 11, qui porte sur les ajouts et les constructions contiguës et qui indique que ces constructions doivent être compatibles, subordonnées et distinctives. Ici, distinctif signifie que la construction n'imité pas le passé, qu'elle est donc contemporaine.

Le problème, c'est que si certains architectes connaissent ces approches patrimoniales et tentent de les appliquer, en fait, pour bon nombre d'entre eux, leurs œuvres, qu'elles se trouvent ou non dans un contexte patrimonial, sont davantage influencées par les réflexions, théories et mouvements d'architecture contemporains. Pour retracer quelques jalons de cette pensée des architectes dans la perspective du questionnement entre la contemporanéité et le contexte, il faut retourner quelques décennies en



Fig. 9

arrière, aux préceptes postmodernes et aux jalons établis depuis.

À Montréal, et plus précisément à l'Université de Montréal, nous avons eu en la personne de Melvin Charney, qui était à la fois architecte, professeur, artiste, critique et théoricien de l'architecture, un penseur et un pédagogue à la confluence d'idées nouvelles qui sont devenues omniprésentes à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Dans cette mouvance générale des idées, Melvin Charney a su développer une réflexion et une pratique originales qui s'insèrent dans la pensée postmoderne et s'en distinguent par leur spécificité.

Charney a réalisé des œuvres qui sont des manifestes de sa pensée, comme cette création temporaire qui s'inscrivait dans le cadre de Corridart, une série d'interventions par des artistes qui faisaient une réflexion critique sur la ville (fig. 9). Proposée en parallèle aux Jeux olympiques, l'exposition, on le sait, a été vite démontée.

L'intervention de Charney au coin de Sherbrooke et Saint-Urbain nous rappelle le contexte particulier du temps : comme le disait Charney dans ses cours, Montréal avait l'apparence d'une ville bombardée. Son œuvre-manifeste renvoie à la fois à la nécessité de construire la ville et, par le jeu de miroir entre l'intervention et les bâtiments existants, à celle de tirer des leçons du cadre bâti, sinon de la spécificité montréalaise.

À travers son enseignement à l'Université de Montréal et sa pratique artistique, il a développé ses idées, comme le jardin du Centre canadien d'architecture (CCA) en témoigne. Charney proposait aux étudiants d'analyser la transformation de la forme urbaine montréalaise, autrement dit sa morphogénèse, pour qu'ils comprennent mieux la ville elle-même. La rue et les places devenaient l'ossature de l'espace public, du droit à la ville. Plus globalement, la ville était le grand projet collectif auquel l'architecture était assujettie. Ce principe doit faire réfléchir encore aujourd'hui. L'analyse des cartes historiques devenait une méthode quasi archéologique qui révélait la ville. Aux jardins du CCA, en plus de la construction miroir des parties inférieures de la maison Shaughnessy, des murets et des pommiers rappellent les anciens lotissements et les anciens vergers du site. Les stèles viennent soutenir le panorama urbain du belvédère en amalgamant des types architecturaux montréalais. Chacun se fait de cette typologie l'idée selon laquelle la transformation des

types architecturaux contribue à forger le caractère montréalais spécifique du paysage bâti.

L'approche de Charney nous rappelle des thèmes récurrents de l'époque. Mettons de côté la question du retour à une architecture figurative montréalaise en opposition à l'abstraction moderne. Les thèmes de Charney sont donc :

- « archéologie du savoir urbain » : connaissance approfondie de la ville afin d'avoir une compréhension et une vision du projet urbain collectif;
- importance de l'espace public : la rue et les places;
- reproduction et réinvention des types architecturaux montréalais;
- insertion dans la ville existante : la prise en compte du contexte;
- sauvegarde du patrimoine.

La restauration comme projet contemporain

Charney a eu une grande influence dans la réflexion et la pratique réflexive de plusieurs diplômés de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, dont le groupe In Situ auquel appartient l'architecte Annie Lebel. In Situ doit en partie son nom à son premier grand projet, le recyclage de l'ancien édifice Zone (fig. 10 et 11). Les architectes ont adopté une approche « archéologique » dans la mesure où ils se sont installés dans l'immeuble pour en apprécier les espaces, au point d'en arriver à proposer la sauvegarde de toutes les marques du temps, dont la patine, les graffitis et la peinture écaillée. Leur intervention est minimale, sobre, et elle expose la nouvelle mécanique du bâtiment. Étonnamment, ils revisitent ainsi dans un projet patrimonial la notion de brutalisme proposée par l'historien Reyner Banham pour

défendre un modernisme radical où s'affirment sans détour la matérialité et les systèmes du bâtiment¹. Il y a par contre la volonté de faire parler l'architecture dans sa dimension historique, et aussi dans sa matérialité. C'est-à-dire que les traces écrivent la propre narration du bâtiment.

De bons projets patrimoniaux sont de bons projets contemporains. Conserver est, en soi, un acte contemporain. Les projets de la maison Alcan et du Centre canadien d'architecture ont été des jalons importants dans la réconciliation entre projet contemporain et conservation.

Si on ajoute à ces exemples celui du recyclage des magasins-entrepôts du cours le Royer, qui a tant contribué à la revitalisation du Vieux-Montréal, la restauration et le recyclage comme pratiques contemporaines renvoient non seulement à la revalorisation de la ville existante, mais aussi à la diversification des lieux de vie et de travail.

Autrement, cette idée de rechercher les structures spatiales et urbaines, de privilégier les types, en somme de creuser l'archéologie et l'histoire du lieu a conduit à fonder le projet architectural sur un concept narratif, autrement dit à raconter une histoire. Le site des moulins de l'île de la Visitation par Daoust Lestage tire parti à la fois des ruines et des traces pour faire des trames structurales des bâtiments le leitmotiv des interventions, qui demeurent limitées. Il s'agit de faire émerger avec retenue la poésie des ruines dans le paysage. On sait par la suite l'importance qu'aura cette agence dans la définition d'espaces publics – de places – comme figures de structuration de l'espace urbain.

On peut retrouver une attitude similaire dans le projet Europa de Boutros et Pratte, qui partait d'un bâtiment existant, anodin et sans valeur patrimoniale,



Fig. 10



Fig. 11

mais dont la structure a été le point de départ de l'organisation générale avec l'idée de fusionner le type industriel avec celui des cours arrière des plex.

Cette manière de réinventer les types se retrouve dans la Coopérative station no 1 (fig. 12), qui transforme le grand espace de l'ancienne station électrique en cour intérieure couverte pour du logement collectif. Curieusement, il y a des parentés avec les idées utopistes de Fourier au 19^e siècle sur le palais social ou phalanstère, reprises dans le familistère de l'industriel Godin à Guise.

Représentation, typologie et narration comme fondements conceptuels

Outre la possibilité de réinvention des types et des lieux, l'avantage de penser l'architecture à partir de la notion du savoir-faire urbain propre à Montréal a servi à de nombreux projets. Qu'ils aient ou non été influencés par Melvin Charney, cette position créative a perpétué la notion que l'architecture doit se

fonder sur une compréhension de la culture urbaine et bâtie montréalaise.

Charney insistait sur la représentation de l'architecture. Cette idée postmoderne de favoriser la figuration des bâtiments, souvent de manière historique par opposition à l'abstraction des formes modernes, a été centrale dans le débat des années 1980 et 1990. À cet égard, un autre penseur a eu une certaine influence à Montréal. Il s'agit de Kenneth Frampton. Ses travaux représentent des courants de pensée qui insistent sur une autre dimension de l'architecture, celle de la matérialité. Le premier texte qui peut nous intéresser dans ce retour sur les idées de l'architecture qui ont pu influencer le projet patrimonial est celui qu'il publie dans les années 1980 et dont le titre en français est « Pour un régionalisme critique et une architecture de la résistance »². L'article débute avec une citation du texte de Paul Ricœur dans *Histoire et Vérité* :

« C'est un fait : toute culture ne peut supporter et absorber le choc de la civilisation mondiale. Voilà le paradoxe : comment se moderniser, et retourner aux sources? Comment réveiller une vieille culture endormie et entrer dans la civilisation universelle? »³



Fig. 12

La position de Frampton est avant tout critique. Il ne s'oppose pas au moderne, mais à deux tendances. La première, c'est le post-modernisme dans la foulée de la pop architecture de l'Américain Robert Venturi. Son message est politique : « (...) les soi-disant architectes postmodernes ne font que nourrir les classes moyennes d'images gratuites et rassurantes (...) »⁴.

L'autre phénomène auquel Frampton s'oppose est une certaine uniformisation culturelle universelle – globale – par l'emprise des transformations de l'économie qui favorise la mondialisation des techniques comme des types architecturaux nouveaux, l'architecture générique. Il en appelle à une architecture de la résistance, c'est-à-dire non pas celle du conservatisme, mais l'architecture développée par Alexandre Tzonis et Liliane Lefaivre qui constatent que, depuis le 19^e siècle, il existe des formes de régionalisme :

« En forme de définition générale, on peut dire que [le régionalisme] encourage les traits architectoniques locaux ou individuels de préférence aux caractères universels et abstraits. »⁵

Cette influence du régional peut être trouvée dans des caractéristiques fondamentales telles que la lumière, le climat, la topographie et les moyens dont l'architecture compose avec elles. En fait, elle se centre sur la volonté de créer des lieux plutôt que des formes abstraites. À cela s'ajoute, en opposition à l'uniformisation technique, la notion de tectonique. « La tectonique demeure aujourd'hui le moyen de faire jouer ensemble les matériaux, le savoir-faire et les lois de la gravité; le moyen aussi de faire ressortir un élément où vient se condenser toute la structure. Je parle bien sûr de la dimension poétique qu'on peut donner à la structure, et non pas de fabriquer une façade »⁶. Frampton en appelle à une expérience corporelle – jusqu'au potentiel tactile des matériaux – plutôt que simplement visuelle.

Avec cette architecture matérielle, tactile et expé-
rientielle, il convie à une architecture qui va bien au-delà des références à des images. Frampton, on le sait, a eu et a maintenu de nombreux liens avec Montréal. Parmi eux, il y a son intérêt pour Dan Hanganu. Le Musée d'histoire et d'archéologie de Pointe-à-Callière (fig. 13) est une œuvre phare des années 1990. Il y a certes l'image de la tour évoquant l'ancien bâtiment de la Royal Insurance (fig. 14), mais il y a en outre la reconnaissance de l'urbanité de cet édifice dont le musée célèbre les ruines en s'élevant sur ses fondations mêmes. Le choix de la maçonnerie comme matériau de revêtement avec des façades qui



Fig. 13 et 14

ne ressemblent pas à celles des voisins immédiats, mais qui sont dans l'esprit du Vieux-Montréal et de la rue de la Commune, donne le sens d'un enracinement dans la culture matérielle montréalaise. D'autre part, le fenêtrage répond à une organisation intérieure correspondant à des percées visuelles ou à des volumes spécifiques. Au-delà des façades, on a intégré les différents aspects de la composition globale. Enfin, les espaces eux-mêmes parlent comme on expérimente le bâtiment, par exemple avec la succession remarquable de seuils depuis le parvis jusqu'à l'entrée de la salle multimédia.

C'est le même esprit dans d'autres projets, comme l'édifice des Archives nationales du Québec (fig. 15), qui s'articule autour des figures de la cour. De l'entrée à la salle de consultation, la promenade architecturale est riche. L'escalier en colimaçon suspendu dans les airs joue avec la légèreté de la structure métallique d'origine et des planchers de verre de l'ancien musée de ce bâtiment construit à l'origine pour les HEC. À l'extérieur, la réserve s'exprime par sa façade aveugle, mais s'ouvrant pour créer des relations avec le passant au rez-de-chaussée et avec les autres édifices à proximité. Dan Hanganu travaille les relations entre les espaces et les relations entre les formes, les liens et les jonctions. Il a poursuivi cette approche dans d'autres projets comme la bibliothèque Monique-Corriveau (fig. 16 et 17) à Québec.

Frampton souhaitait une architecture régionaliste qui puise dans sa culture matérielle. Toutefois, l'ar-



Fig. 15



Fig. 16



Fig. 17

chitecture n'a pas échappé à l'impact des techniques de construction proposées par l'industrie à l'échelle mondiale. Au Québec, on voit malgré tout une appropriation des techniques génériques pour les adapter et les personnaliser au projet.

L'exemple le plus radical des années 1990 est celui de l'Atelier Big City pour le Centre d'exposition de Pabos en Gaspésie. Le prétexte de cette intervention est aussi la présence de vestiges archéologiques, ceux d'un ancien site français du temps de la Nouvelle-France en Gaspésie. Les vestiges sont très modestes, réduits à quelques assises de murs à ras le sol adjacentes à cette construction. La composition de ce long bâtiment linéaire ne se fonde plus ici sur une inspiration analogique avec les traces elles-mêmes. L'architecture ne s'appuie pas sur la figuration du passé comme un certain post-modernisme le souhaite. Elle offre une promenade. Machine à regarder, découvrir, parcourir, en dialogue avec son environnement; architecture articulée qui s'ouvre et se ferme au gré des saisons; formidable exercice de varier les espaces dans la coupe alors que la forme est continue. Enfin, si l'architecture parle d'histoire, ce n'est pas par ses formes mais de manière directe avec les panneaux d'interprétation pivotant qui s'ouvrent sur le paysage et permettent de se rendre aux vestiges des anciens bâtiments voisins.

Si Pabos est un cas à part, nombre d'architectes depuis les années 1990 ont combiné avec sensibilité cette recherche de l'expérience architecturale à travers l'expression constructive et l'organisation des relations spatiales. Toutefois, loin de réinterpréter une culture matérielle régionaliste comme le propose Frampton, ils ont utilisé de manière unique et contextualisée des matériaux et des techniques qui

sont a priori typiques du monde de la construction. Face aux forces du marché, ce développement était inévitable.

C'est le cas du pavillon de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal par Saucier + Perrotte. L'aile vitrée qui vient s'imbriquer dans l'édifice existant crée des cours intérieures et affirme avec vigueur la dualité entre l'architecture vitrée et la maçonnerie ancienne. De plus, les architectes ont fait des jonctions entre les matières et les espaces des divers jeux. Enfin, le travail sur le sol, largement excavé et révélant des affleurements rocheux, participe aussi à révéler la topographie.

Le Théâtre Espace Libre (fig. 18), par Lapointe Magne & associés, consiste en un agrandissement et une superposition à l'existant, avec conservation de façade avant et latérale, qui ont le mérite d'être suffisants pour évoquer la volumétrie simple de l'ancienne caserne.

Caserne pour caserne, on peut comparer cela avec le travail d'Éric Gauthier de FABG à la Maison de la culture Maisonneuve (fig. 19). La qualité de la conservation du bâtiment de tête et la reconstruction de la partie arrière crée une opposition entre l'ancien et le nouveau, mais également un dialogue grâce à la terrasse qui les unit.

Éric Gauthier a adopté une approche systématique dans la rénovation de la structure intérieure par Cambridge Seven Associates, qui avait joué avec des plates-formes autonomes à l'intérieur du dôme géodésique de Buckminster Fuller. Éric Gauthier s'imprègne de l'esprit qui a dicté la conception de ces grands témoins de l'architecture moderne. Il en a fait



Fig. 18



Fig. 19

à nouveau la preuve avec l'ancienne station-service de Mies van der Rohe à l'île des Sœurs (fig. 20).

Cette intervention sur la matière et l'expérience spatiale se retrouve également dans l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) par Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte Architectes (fig. 21). En apparence, il s'agit d'une architecture autonome, mais deux éléments établissent des liens avec le contexte : l'articulation volumétrique, notamment l'important porte-à-faux qui dégage dans la partie basse un gabarit semblable à celui des maisons en rangée; et un rapport à la ville constant depuis l'intérieur. Au départ, il y en avait un troisième : le mur rideau devait être en pierre grise.

Au Musée national du Québec, les architectes OMA avec Provencher Roy ont joué avec le contraste entre la technique constructive et la spatialité ouverte du bâtiment, qui vient trancher avec l'ancien bâtiment conventuel voisin, gardant à l'intérieur l'évocation de l'archétype architectural du mur pignon en béton du bâtiment coupé. Ce jeu d'évocation de formes archétypales se poursuit actuellement dans de nombreux projets modernes. On peut y voir un rappel de ce que Charney évoquait dans les stèles du jardin du CCA, mais il faut savoir que l'intérêt pour une évocation de l'archétype de la maison avec toit en pente donne lieu depuis quelques années à de nombreuses réinterprétations.

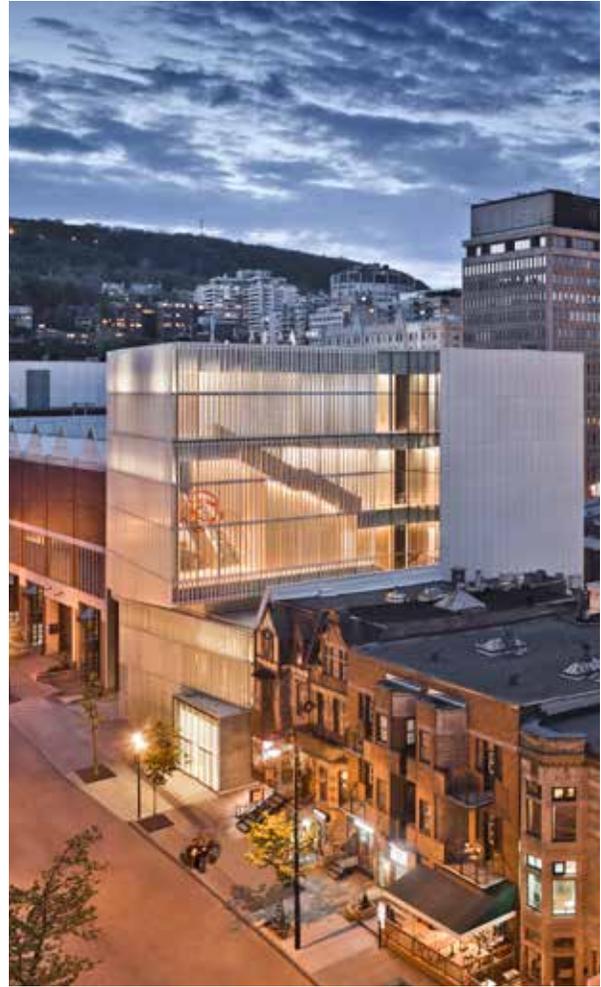


Fig. 21



Fig. 20



Fig. 22 et 23

Il faut inclure dans cette série le grand prix d'excellence de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ), la Maison de la littérature à Québec (fig. 22 et 23) par les architectes Chevalier et Morales. Une des décisions majeures des architectes a été de reconnaître la qualité de l'espace à l'intérieur de l'ancienne église et de souhaiter alléger le programme pour le préserver au maximum; de là, le choix d'aller à l'encontre des directives du concours et de faire un agrandissement qui permettrait d'avoir des bureaux et des réserves. Cet ajout a subi différentes transformations en cours de processus de design, mais l'idée était d'utiliser le mur rideau et une deuxième paroi, à l'intérieur, pour évoquer en transparence une silhouette de bâtiment archétypal avec toit en pente.

Les défis de la ville durable

Le dernier volet que j'aimerais explorer est celui du rapport avec le développement durable. Dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le gouvernement du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux sont invités à considérer la préservation des patrimoines bâti et naturel ainsi que la rénovation des bâtiments existants avant d'opter pour la construction de nouveaux édifices⁷. Le développement ainsi que l'établissement de nouvelles normes de performance du bâtiment, qui vont conduire à un monitoring des interventions, ouvrent la voie à des questions plus larges sur les responsabilités gouvernementales et sur la conservation, la rénovation et la connaissance du parc immobilier.

Un autre bel exemple est l'Institut d'hôtellerie réaménagé par Lapointe Magne & Associés et Ædifica en 2005. Avec son revêtement métallique et l'allure d'ensemble de sa composition, son architecture était pour le moins quelconque. Le parti des architectes a pourtant été de conserver le tout et de créer une seconde enveloppe afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

L'approche conduit parfois à voir autrement la conservation des bâtiments, comme dans cet exemple concernant les résidences du campus MacDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue. On a procédé à l'enveloppement du bâtiment existant avec un nouveau toit et à l'ajout de vérandas devant les entrées, de même qu'au recyclage de composantes d'origine, comme les portes.

Autre projet, celui de Benny Farm. On sait que plusieurs architectes ont participé avec l'aide de la communauté à ce processus qui a été très long, mais qui a satisfait à l'attente du gouvernement, à savoir qu'il s'agit d'un développement durable entrepris avec la communauté. Il y a eu récupération des matériaux et recours à des panneaux solaires et à la géothermie. L'intention de l'Office de l'éclectisme urbain et fonctionnel (OEUF) était surtout centrée sur le succès de la contribution de la communauté au processus et son implication dans la gestion du maintien et de l'entretien des bâtiments et des systèmes écoénergétiques. Cette vision globale et intégrée du durable a permis à l'organisme de remporter un prestigieux prix international, le prix Olcim. Il faut toutefois dire que cette contribution de la communauté à la pérennité du projet reste un défi.

En fait, cette notion va dépasser la question du patrimoine et des valeurs patrimoniales. À Berlin, il existe une agence parapublique, la Berlin Energy Agency, qui aide au besoin le propriétaire pour l'analyse, le financement et la conception, et assiste même le promoteur dans la gestion de la construction. La ville durable doit nous conduire à une nouvelle pensée intégrée de la ville et de son devenir. Elle reste à inventer, et elle risque fort de nous contraindre à imaginer de nouveaux modes de gestion.

Conclusion

Cela dit, c'est un nouveau projet de ville. Ce tour d'horizon des dernières décennies conduit à la conclusion. Outre les questions de valeurs qui sont portées par le patrimoine et que le projet doit soutenir, je dirais que dans l'évaluation du rapport entre le contemporain et le patrimoine, à Montréal, il y a deux questions à poser à propos d'un projet patrimonial :

La première question : quelle idée de Montréal le projet représente-t-il? Cette première question se décline sur trois échelles : le rapport du projet avec Montréal même; le rapport avec le quartier; et le rapport avec le site et le bâtiment existant.

La deuxième question : quelle idée de la condition et de la culture contemporaines – tout au moins des points de vue urbains et architecturaux – le projet défend-il?

Quelles que soient les réponses apportées, ces questions obligent à soupeser, au moment de l'élaboration et de l'évaluation, la nécessaire contribution des projets à la ville et au présent.

Notes

1. Reyner Banham. «The New Brutalism», *Architectural Review*, décembre 1955.
2. Kenneth Frampton. «Pour un régionalisme critique et une architecture de la résistance», dans *Critique : l'objet architecture*, no 476-477, janvier-février 1987, pp. 66-81.
3. *Ibid.* p. 66.
4. *Ibid.* p. 70.
5. *Ibid.* p. 72, citant Tzonis et Lefaivre. «The Grid and the Pathway. An Introduction to the Work of Dimistris and Susana Antonakakis», dans *Architecture in Greece*, no 15, Athènes, 1981.
6. *Ibid.* p. 80.
7. Gouvernement du Québec, Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 2015, p. 26.



ATELIERS

CÉLÉBRONS
LE PATRIMOINE
MONTRÉALAIS



Atelier 1 : les patrimoines naturel et paysager

Présentation de la problématique et des enjeux

Alain Paquette, professeur en sciences biologiques à l'Université du Québec à Montréal et membre du CPM

Nicole Valois, professeure en architecture de paysage à l'Université de Montréal et membre du CPM



Les patrimoines paysager et naturel se posent en général comme deux catégories distinctes dans le domaine de la conservation. Le premier est une catégorie du patrimoine culturel matériel qui comprend les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares, les jardins publics, de même que des rangées d'arbres remarquables. Le second réfère aux écoterritoires, milieux riverains et aquatiques, sites et ensembles naturels incluant des formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes, ainsi qu'à des milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales¹.

L'introduction du patrimoine paysager dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal en 2005 a permis de reconnaître les parcs, jardins, ensembles et squares comme des composantes essentielles du patrimoine. À Montréal comme ailleurs, l'importance de conserver le patrimoine paysager fait désormais consensus et plus que jamais on l'associe aux aspects de l'identité collective.

Toutefois, bien qu'il soit de plus en plus reconnu, le patrimoine paysager est l'objet d'importantes préoccupations, en ce qui concerne notamment les changements globaux. Plusieurs facteurs de stress, parmi lesquels la sécheresse, augmentent la vulnérabilité des végétaux, dont ceux des forêts urbaines. La vigueur des arbres ainsi diminuée rend ces derniers plus fragiles aux insectes et aux maladies. Ré-

cemment, l'agrile du frêne a montré la faiblesse des alignements d'arbres monospécifiques, dont certains présentent un important intérêt patrimonial. Ceux de nombreuses rues, parmi les plus belles de Montréal, sont en fin de vie, sans plan de remplacement. Comme c'est le cas dans la plupart des villes nord-américaines, les rues et parcs sont dominés par un faible éventail d'espèces; ainsi, les arbres semblables présentent les mêmes sensibilités au stress et, par conséquent une faible résilience. Concilier cet enjeu à celui de la conservation de la valeur historique et architecturale d'une telle composition reste un défi.

En ce qui a trait à la conservation du patrimoine naturel, il reste encore plus à faire et à définir. Alors que l'on reconnaît l'importance des milieux naturels dans la régulation du climat, de l'eau et de la qualité de l'air, encore rares sont les propositions d'aménagement visant la conservation des éléments naturels pour régler des problèmes environnementaux. L'accent est souvent mis sur les constructions bâties.

Conservation et innovation : l'approche patrimoniale

Concilier la conservation, le développement, la créativité et l'innovation est un enjeu important du patrimoine. Et lorsqu'il s'agit de paysages conçus comme les parcs, les squares, les jardins et les campus, cet enjeu prend tout son sens : le paysage est vivant, il est en perpétuel changement et constamment assujéti aux variations du temps et des usages. Ainsi, les sites sur lesquels les architectes paysagistes interviennent ne sont jamais vierges; ils sont le lieu de multiples transformations, de bouleversements, de changements d'usages et de perceptions. Chaque site a une histoire et renferme des traces tangibles ou intangibles pour en témoigner. C'est pourquoi tous les concepteurs devraient adopter une approche patrimoniale, ce qui suppose un questionnement sur les valeurs des traces du lieu préalablement à toute intervention.

L'approche patrimoniale face à une intervention sur le paysage par le design fait converger patrimoine et innovation. Cependant, la conservation du patrimoine paysager passe par la conservation du patrimoine naturel qui s'y rattache, ainsi que la préservation de sa capacité d'adaptation. Il s'agit là d'un très beau défi qui demandera imagination et inno-

vation : comment développer et conserver un patrimoine paysager résilient? Comment conserver notre patrimoine paysager et naturel en favorisant leur résilience face aux changements globaux?

Étude de cas : le parc agricole du Bois-de-la-Roche

Anne-Marie Dufour, architecte, Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal

Jean-François Hallé, architecte, Division des grands parcs métropolitains, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Ville de Montréal



Le parc agricole du Bois-de-la-Roche est un exemple éloquent des défis auxquels fait face la Ville en matière de patrimoine paysager. Propriété de la Ville de Montréal, le parc agricole est situé en bordure du lac des Deux-Montagnes, dans le village de Senneville. Ses 190 hectares de terre cultivée, de bois, de friches et de milieux humides sont traversés par le chemin de Senneville, le long duquel on retrouve 11 bâtiments patrimoniaux, principalement d'anciennes maisons de ferme en pierre et des bâtiments agricoles en bois.

Le Bois-de-la-Roche est un domaine agricole constitué entre 1886 et 1908 par le financier Louis-Joseph Forget et son épouse Maria Raymond (fig. 24). Ils ont souhaité créer un domaine de villégiature agricole en regroupant plusieurs fermes en activité depuis le 18^e siècle. En 1886, ils se font ériger une vaste maison selon les plans de l'architecte John William Hopkins. Détruite par un incendie, elle est remplacée par une nouvelle résidence conçue par les architectes William Sutherland et Edward Maxwell. Des bâtiments de ferme sont également ajoutés. Les architectes paysagistes Frederick Gage Todd et les frères Olmsted sont aussi mandatés pour certains aménagements.

Peu à peu, Louis-Joseph Forget acquiert les fermes avoisinantes et fait l'élevage de bovins de race, de porcs, de moutons et de poules, à la manière d'un gentleman-farmer. Les terres servent de pâturage ou sont cultivées pour y faire pousser les céréales qui servent de fourrage aux animaux.

Les héritiers du couple Forget-Raymond prendront la suite des activités agricoles qui perdureront jusqu'à la fin des années 1970. À la suite de l'abandon des activités agricoles, une mobilisation autour de la pérennité du site naît sous l'impulsion de l'écologiste Pierre Dansereau. Un concept d'aménagement de parc agricole est développé et, dans cette foulée, la Communauté urbaine de Montréal acquiert le site en 1991. En 1993, plusieurs bâtiments de ferme effondrés sont démolis et, deux ans plus tard, le plan directeur du parc agricole est déposé, sans toutefois qu'il y ait de suite. Au moment de l'annexion de la municipalité de Senneville, en 2002, le site est cédé à la Ville de Montréal, qui en demeure propriétaire lorsque Senneville redevient une municipalité autonome quatre ans plus tard.

En 2008, les terres sont remises en culture dans le cadre d'un projet de sécurité alimentaire grâce à un partenariat avec l'organisme D-Trois-Pierre. Depuis 2015, la Ville de Montréal mène des actions sur deux fronts : des travaux de consolidation des bâtiments, d'une part, et des études historiques, paysagères et environnementales, d'autre part. Aujourd'hui, la maison Eustache-Rouleau, la maison du fermier et la maison des employés sont louées à des particuliers, l'ancienne école de rang est occupée par un organisme partenaire, la grange-étable et l'écurie sont barricadées et le caveau à légumes est sécurisé.

Un grand travail a été fait pour documenter le site. Des études historique et paysagère ont été réalisées. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui a résulté de cette démarche révèle que le site du Bois-de-la-Roche se distingue par la grande diversité de ses valeurs patrimoniales : historique, paysagère, architecturale, d'usage, sociale, communautaire et éducative².

Une fois cette connaissance développée, comment protéger le site? Il est aujourd'hui nécessaire de développer une vision pour orienter une action rapide sur ce territoire : innover en instaurant de nouvelles formes de partenariat. Or, plusieurs défis se posent. D'abord, le fait qu'il s'agisse d'une propriété de la Ville de Montréal située dans une autre municipalité impose un mode atypique de gouvernance. L'état précaire des bâtiments de ferme ainsi que leur ab-

sence d'usage commandent une action rapide. Cependant, le fait que le territoire soit situé en zone agricole permanente limite les usages possibles. Puisque c'est le statu quo depuis plus de 20 ans, malgré la disparition de plusieurs bâtiments, on assiste à un essoufflement de l'intérêt pour le lieu et de la mobilisation dont il a déjà bénéficié.

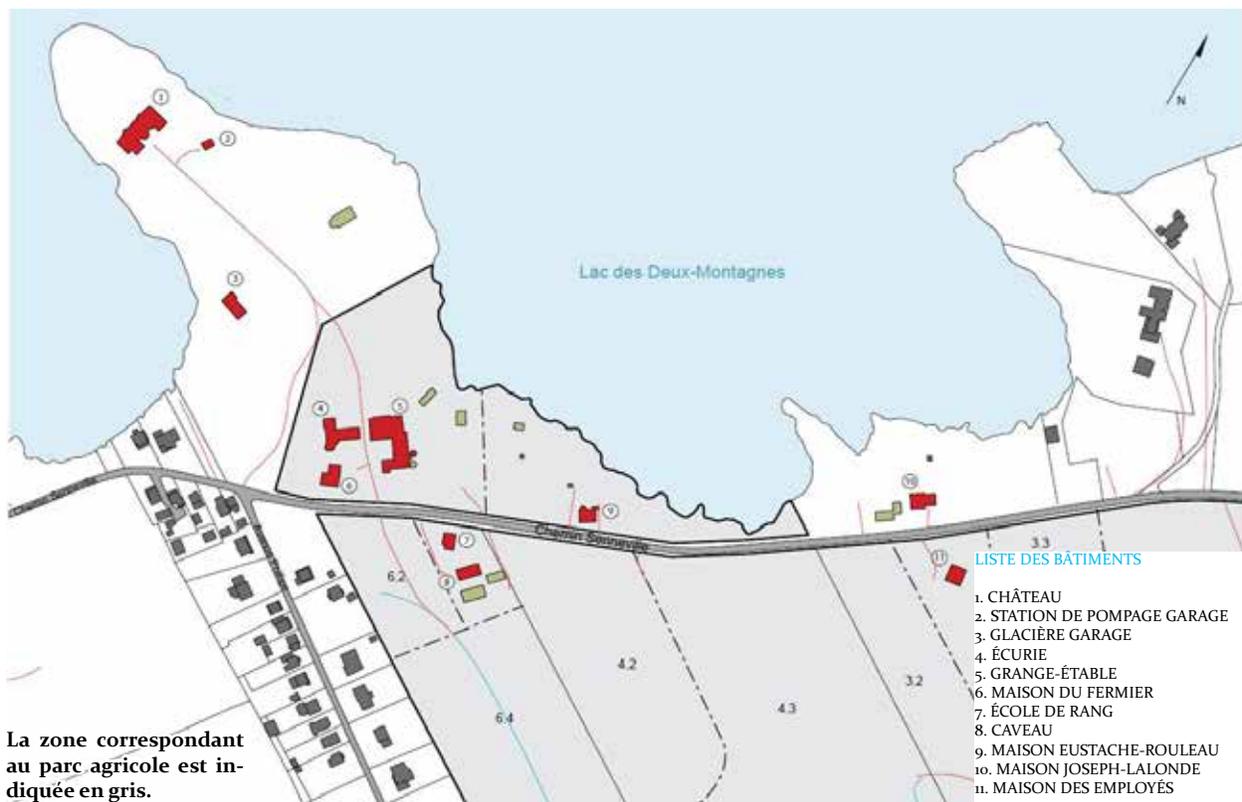
Les potentialités sont pourtant multiples. D'abord, il constitue un actif exceptionnel de grande valeur patrimoniale qui, en tant que propriété de la Ville de Montréal, est admissible aux subventions à la restauration dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel. Il s'agit de bâtiments de ferme non chauffés, ce qui limiterait les coûts des travaux. D'autre part, le territoire offre un dépaysement complet, avec ses terres en culture et son paysage hors du temps. La proximité d'autres grands parcs municipaux (Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques) offre des possibilités de développement en complémentarité, ce qui est d'autant plus intéressant que cette partie de l'île de Montréal sera d'ici quelques années desservies par un projet de transport collectif majeur à proximité : le Réseau express métropolitain (REM). Enfin, la grande valeur patrimoniale du site permet aussi de croire qu'il pourrait être classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Dans ce contexte, que faire d'un parc agricole?

Discussion sur les enjeux

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, les qualités du site du Bois-de-la-Roche ainsi que les potentialités de préservation, de mise en valeur et de développement ont rallié l'ensemble des participants. Néanmoins, une entrave importante a été soulevée : comment imaginer la réalisation du projet en l'absence de volonté politique d'intervenir? Parmi les difficultés énoncées pour expliquer le manque d'intérêt politique depuis 30 ans figurent l'éloignement du site par rapport au centre; la localisation actuelle du Bois-de-la-Roche à l'extérieur des limites administratives de la Ville de Montréal; les rapports tendus entre l'administration montréalaise et celle des villes liées (dont Senneville); ainsi que le manque d'intérêt et de mobilisation des résidents voisins qui pourraient craindre de perdre leur quiétude.

Valeur du Bois-de-la-Roche

Les participants à l'atelier ont souligné la grande qualité du travail de documentation effectué. Les informations furent difficiles d'accès, puisque les fonds d'archives publiques contenaient peu d'information à propos du site. C'est une enquête pour retrouver les descendants de la famille qui a permis de trouver la documentation nécessaire.



La zone correspondant au parc agricole est indiquée en gris.

Fig. 24

Le site du Bois-de-la-Roche possède des qualités indéniables qui reposent sur le processus unique de formation et de transformation qui l'a créé et façonné. L'un des traits particuliers du site est l'apport, à différentes époques, de plusieurs personnages historiques importants de la politique, l'économie, l'architecture et l'écologie, dont Louis-Joseph Forget qui était une figure importante de l'économie montréalaise du début du 20^e siècle, les architectes Edward et William Sutherland Maxwell, les architectes paysagistes Olmsted et Todd et l'écologiste Pierre Dansereau.

De plus, le parc agricole du Bois-de-la-Roche constitue un exemple remarquable et probablement unique d'une ferme de gentleman-farmer du début du 20^e siècle ayant conservé un fort degré d'authenticité en raison du peu de transformations subies au fil du temps (fig. 25). Outre ces valeurs historiques et architecturales remarquables, l'un des traits principaux du site est sa dimension agricole. La présence de terres toujours cultivées et de friches agricoles pouvant être remises en culture représente un fort potentiel à des fins alimentaires et éducatives.

Fragilisation du site

Toutefois, les infrastructures sont aujourd'hui dans un état déficient. Telles que présentées durant l'atelier de réflexion, les actions de la Ville de Montréal

réalisées au cours des dernières années ont visé uniquement la documentation du site et la stabilisation des bâtiments afin de maintenir leur intégrité structurale. À l'heure actuelle, le parc agricole du Bois-de-la-Roche n'est l'objet d'aucun projet de planification en vue de sa préservation ou de sa mise en valeur à long terme, ce qui fragilise le site.

Il est toutefois important de mentionner qu'une portion des terres agricoles du site est cultivée par un organisme à vocation sociale (D-Trois-Pierre) et que certaines des anciennes maisons rurales sont louées à des particuliers. Ces usages assurent le maintien de l'usage agricole et de l'occupation du site, le protégeant donc contre le manque d'entretien causé par la vacance.

Pistes de solution

L'une des solutions affirmées pour relever ces défis a été l'établissement de partenariats avec divers organismes qui pourraient être responsables de la gestion et de l'animation du site, à commencer par l'organisme D-Trois-Pierre, qui effectue la culture des terres. Plusieurs autres possibilités de partenariats ont été évoquées pour travailler à la mise en valeur des différentes valeurs patrimoniales :

- Pour la valeur agricole et la valeur éducative du site, un partenariat pourrait être possible avec le



Fig. 25

campus Macdonald de l'Université McGill, situé à proximité. Celui-ci accueille la Faculté des sciences de l'environnement et de l'agriculture et pourrait tirer profit autant de l'exploitation des terres agricoles que de la présence de milieux écologiques d'intérêt et de bâtiments pour accueillir les étudiants, les professeurs/chercheurs et les autres employés.

- Pour la valeur écologique, des organismes nationaux de conservation pourraient s'intéresser au site du Bois-de-la-Roche, par exemple, Conservation de la Nature Canada. La volonté des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de la région montréalaise de créer un parc urbain dans l'ouest de l'île de Montréal semble aussi représenter une occasion de promouvoir la mise en valeur du parc agricole du Bois-de-la-Roche.

Conclusion

Après une suite d'occupations successives visant une agriculture de subsistance, le site actuel du Bois-de-la-Roche semble avoir été constitué dans une perspective pittoresque propre à la fin du 19^e siècle par une famille bourgeoise de Montréal, un schéma courant à l'époque. Cette aspiration champêtre peut-elle avoir une résonance aujourd'hui? Est-il possible de réactualiser cette expérience à l'intérieur d'un projet contemporain qui fasse sens aujourd'hui? Le REM, qui aura l'une de ses gares à proximité, offrira-t-il à nouveau un accès rapide à la nature et à la quiétude de l'ouest de l'île de Montréal? Quels sont les partenariats possibles pour donner un avenir au site du Bois-de-la-Roche? Voilà plusieurs questions qui s'inscrivent dans une perspective d'innovation en matière de préservation et de mise en valeur des patrimoines paysager et naturel.

Une chose est certaine cependant, avec la fin du mandat de documentation du site du Bois-de-la-Roche, il n'y a aucun porteur de dossier clairement désigné au sein de l'appareil administratif municipal montréalais pour développer un tel projet. Après un sursaut d'intérêt au courant des années 1970, le parc agricole du Bois-de-la-Roche semble être redevenu un « patrimoine en danger ».

Références

Donovan G.H., Butry D.T., Michael Y.L., Prestemon J.P., Liebhold A.M., Gatzliolis D., Mao M.Y. « The Relationship between Trees and Human Health ». *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 44, no 2, février 2013, pp. 139-145.

Lindner M, Maroschek M, Netherer S, Kremer A, Barbati A, Garcia-Gonzalo J, Seidi R, Delzon S, Corona P, Kolström M, Lexer MJ, Marchetti M. « Climate Change Impacts, Adaptive Capacity, and Vulnerability of European Forest Ecosystems ». *Forest Ecology and Management*, vol. 259, no 4, février 2010, pp. 698-709.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Loi sur le patrimoine culturel*, 2012, legisquebec.gouv.qc.ca.

Ordoñez C, Duinker PN. « Climate Change Vulnerability Assessment of the Urban Forest in Three Canadian Cities ». *Climatic Change*, vol. 131, no 4, août 2015, pp. 1-13.

Regroupement national des conseils régionaux sur l'environnement et Consortium Ouranos. *Faire face aux changements climatiques – Brochures régionales*. 2014, rncrcq.org/projets/adaptation.html.

Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, Montréal, 2005, 97 p.

Notes

1. Ces définitions sont tirées de la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal, 2005, p. 32.

2. «L'énoncé de l'intérêt patrimonial est le document officiel qui expose les différentes valeurs (historique, symbolique, artistique, sociale, technique...) d'un lieu et qui identifie les caractéristiques du lieu qui expriment ces valeurs. Chaque énoncé préparé en vertu du processus d'évaluation patrimoniale d'un lieu contient l'information mise au jour par un groupe de travail spécifiquement constitué pour connaître et valoriser un lieu donné (secteur, ensemble, bâtiment, monument, jardin paysage...)». (Source : Ville de Montréal, *Patrimoine urbain*, ville.montreal.qc.ca/patrimoine).



Atelier 2 : le patrimoine modeste

Présentation de la problématique et des enjeux

Cécile Baird, architecte et membre du CPM

Alena Prochazka, enseignante à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et vice-présidente du CPM



Qu'est-ce que le patrimoine modeste?

Le patrimoine modeste, aussi nommé « patrimoine vernaculaire », « patrimoine de proximité » ou « patrimoine des quartiers », désigne les bâtiments et les paysages urbains qui ont été construits, utilisés et habités par des citoyens. Son architecture est modeste; ses concepteurs, souvent inconnus. À Montréal, ces habitations, petits commerces, ateliers et jardins représentent de précieux témoignages des modes de vie et des traditions de construction de leur époque d'origine. Ces témoins du savoir-faire montréalais contribuent à l'identité montréalaise et attestent de son évolution au fil des générations. Ils font partie de l'ADN de Montréal.

La lente reconnaissance du patrimoine modeste

À Montréal, une partie des quartiers et des bâtiments du patrimoine modeste a été démolie au 20^e siècle, durant les années 1960 surtout, puisqu'on ne leur re-



Fig. 26



Fig. 27

connaissait pas de valeur patrimoniale (fig. 26 et 27). Ce n'est que depuis les années 1980 que leur importance est reconnue par divers groupes de citoyens et chercheurs, qui se battent contre les démolitions et entreprennent des activités de sensibilisation. Cela reflète l'élargissement progressif de la notion de patrimoine, qui englobe désormais le patrimoine des quartiers. Ainsi, en 1999, ICOMOS reconnaît l'importance du patrimoine modeste comme l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité en même temps que l'expression de la diversité culturelle du monde¹.

À Montréal, alors que la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005 ne mentionne pas spécifiquement le patrimoine modeste, quelques Arrondissements précurseurs sont passés à l'action pour protéger certaines composantes architecturales originales de leurs bâtiments et le cachet particulier de leurs rues, au sein d'anciens quartiers ouvriers, parmi lesquels Le Plateau-Mont-Royal, Lachine, Le Sud-Ouest (fig. 29).

Douze ans après l'adoption de la Politique du patrimoine, le Plan d'action en patrimoine 2017-2022² de la Ville de Montréal va plus loin, affirmant que la conservation du patrimoine modeste révèle l'identité des quartiers et encourageant l'adoption de différentes mesures pour protéger ces bâtiments, notamment afin de contrer le manque d'entretien et l'inoccupation. Il propose le développement d'outils réglementaires et fiscaux incitatifs et dissuasifs vi-

sant la conservation, la mise en valeur et la prévention des démolitions.

Enjeux et défis

Malgré ces avancées, plusieurs éléments menacent et fragilisent toujours le patrimoine modeste :

- Pression du développement immobilier. Le patrimoine, particulièrement le patrimoine modeste, est trop souvent considéré comme un frein au développement des projets. Pourtant, ne devrait-il pas être vu comme un levier de développement et de transformation urbaine, puisqu'il participe à l'identité des collectivités, la cohésion sociale et l'attractivité des villes?
- Priorités : « à la pièce » ou « l'effet d'ensemble ». Les bâtiments isolés sont plus sujets à être fragilisés et menacés de démolition que s'ils font partie d'un ensemble (fig. 28). Comment mieux les protéger?
- Manque d'entretien. Le CPM a fait face à de nombreux cas visant la démolition de bâtiments du patrimoine modeste en raison de leur état de détérioration attribuable à un manque d'entretien. Comment éviter les démolitions imposées par la négligence?
- Mesures réglementaires. Dans de tels cas de négligence, la Ville a besoin de mesures efficaces afin d'empêcher la vacance et la dégradation des bâtiments. Outre le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034), dont l'application semble difficile et lente, quels autres moyens



Fig. 28

peut-on envisager?

- **Financement et mesures fiscales.** Le CPM constate que, alors que certains propriétaires laissent volontairement leur bâtiment à l'abandon, d'autres manquent tout simplement de moyens financiers. En réponse à cet enjeu, le Plan d'action vise le développement d'outils réglementaires et fiscaux. Quels types de financement et de mesures fiscales novatrices pourrait-on développer?
- **Méconnaissance.** Beaucoup de travail reste à faire afin de faire connaître la valeur des bâtiments du patrimoine vernaculaire et afin de partager les bonnes pratiques de conservation et de mise en valeur de ces bâtiments et sites. Comment et avec quels outils répertorier et favoriser le développement et le partage des connaissances?
- **Expertise professionnelle.** Le CPM constate l'impact que peut avoir l'effet cumulatif des demandes de modifications mineures (changement de fenêtres, modification du revêtement, etc.) puisque les interventions inappropriées peuvent altérer le caractère des bâtiments et fragiliser la cohérence des sites patrimoniaux. Comment s'assurer que les possessionnels retenus pour concevoir les projets et ceux chargés d'examiner les demandes de permis possèdent l'expertise appropriée?

Étude de cas : le patrimoine modeste des anciens noyaux villageois du secteur Saint-Henri

Julie Nadon, chef de division, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, Arrondissement du Sud-Ouest

Gille Dominique, architecte-planification, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, Arrondissement du Sud-Ouest



L'arrondissement du Sud-Ouest subit de fortes pressions immobilières dues principalement au redéveloppement des quartiers centraux. Depuis les quinze dernières années, il reçoit un nombre croissant de demandes de permis de démolition, de transformation et de construction. De plus, la réglementation



Fig. 29

en place encadrant les interventions sur le cadre bâti n'est pas spécifiquement adaptée aux caractéristiques intrinsèques des anciens noyaux villageois. Conscient de ces enjeux sur son territoire, l'Arrondissement du Sud-Ouest a donc mené récemment des démarches afin de mieux protéger le patrimoine vernaculaire de ses anciens quartiers ouvriers.

Contexte

Souhaitant l'adoption de modifications réglementaires afin de renforcer les mesures de protection et la mise en valeur des caractéristiques architecturales et paysagères des noyaux villageois, le conseil d'arrondissement a donc mandaté la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'Arrondissement en septembre 2016 afin d'élaborer des dispositions réglementaires et des mesures de soutien aux propriétaires des noyaux villageois de Saint-Augustin et Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Henri. L'objectif étant, à terme, d'assurer un meilleur contrôle des interventions sur les bâtiments.

L'Arrondissement a donc entrepris une réflexion afin de déterminer les actions à entreprendre. L'objectif était multiple :

- freiner la démolition d'immeubles constituant le patrimoine modeste des noyaux villageois de Saint-Augustin et Sainte-Marguerite;

- protéger le patrimoine architectural et historique et assurer un meilleur contrôle des interventions sur les bâtiments;
- contrer la disparition des composantes architecturales d'origine, des matériaux et des techniques traditionnelles;
- assurer l'équité dans le traitement des projets de transformation pour les bâtiments ayant un intérêt patrimonial;
- renforcer l'attachement du public et favoriser sa participation à la conservation du patrimoine.

Développement d'outils adaptés

La réalisation d'une analyse paysagère urbaine, d'un guide de sensibilisation et de connaissance et d'un guide d'encadrement réglementaire a été initiée par l'Arrondissement. Le mandat a porté sur l'ensemble du territoire de Saint-Henri, ceinturé par la rue Saint-Ambroise au sud, la voie ferrée à l'ouest, la limite nord de l'arrondissement et l'avenue Atwater à l'est (fig. 30).

La réalisation d'une analyse des ensembles significatifs d'immeubles de Saint-Henri a permis l'identification de six nouveaux secteurs ayant une valeur intéressante. Ces derniers ont été ajoutés, aux côtés des autres secteurs identifiés de Saint-Henri, sur la carte du patrimoine bâti de l'arrondissement dans le Plan d'urbanisme.



Fig. 30

Guide de connaissance et de sensibilisation

Sachant que la transmission du savoir historique est une composante inséparable de la conservation, l'Arrondissement a produit un Guide de connaissance et de sensibilisation pour attirer l'attention des citoyens à la nécessité de préserver le patrimoine modeste de Saint-Henri (fig. 31). Le document vise à orienter les citoyens dans l'entretien, la réparation ou le remplacement des éléments architecturaux afin de contrer la disparition des composantes architecturales, des matériaux d'origine et des techniques traditionnelles. La première partie du guide retrace l'évolution du secteur en décrivant les principales phases de formation de son cadre bâti ainsi que les typologies architecturales qui subsistent encore aujourd'hui. En plus de fournir de précieux conseils, la deuxième partie du guide identifie les principales composantes architecturales des noyaux villageois.

Guide d'encadrement réglementaire

Un projet de construction dans un secteur patrimonial requiert une grande connaissance des caractéristiques architecturales et des particularités urbaines présentes dans le secteur afin de favoriser des aménagements de qualité et une intégration harmonieuse au milieu. L'Arrondissement a donc produit un Guide d'encadrement réglementaire qui retrace les caractéristiques des bâtiments et des im-

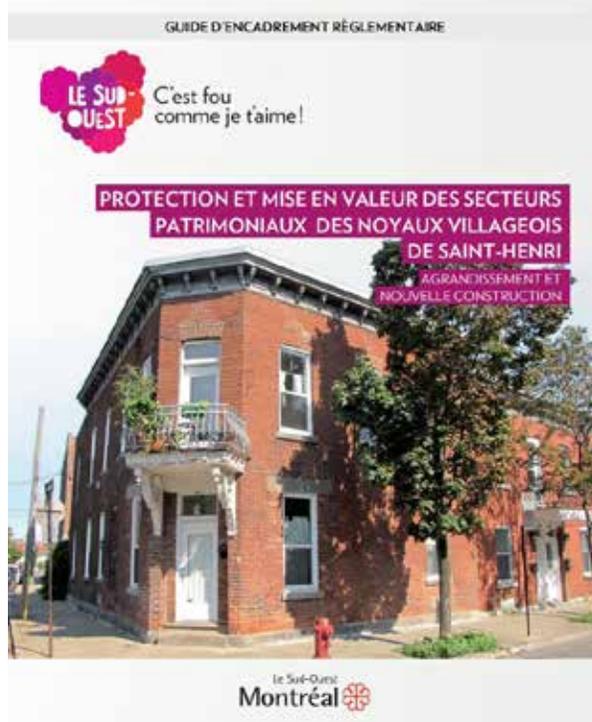


Fig. 32

MAISON VILLAGEOISE - TOITURE À DEUX VERSANTS

La maison villageoise est implantée avec une marge de recul et peut comporter une galerie en façade. Son rez-de-chaussée est peu dégagé du sol. Sa hauteur est généralement d'un étage avec un second étage sous les combles éclairé par des lucarnes à pignon.

Les fondations sont généralement en pierre, parfois recouvertes de crépis de ciment. Le corps est généralement en clin de bois. Dans certains cas, le clin a été remplacé par un parement de vinyle, d'aluminium ou de brique d'argile. Le toit est recouvert de tôle traditionnelle, bien que souvent remplacée par du bardage d'asphalte. Il est soutenu à l'endroit de la galerie par des colonnes de bois tournées.



Fig. 31

IMPLANTATION

- Isolée, jumelée ou contiguë.
- Marge de recul avant inférieure généralement à 1,5m.
- Marge latérale permettant l'accès à la cour arrière.

VOLUMÉTRIE

- Rez-de-chaussée très peu surélevé du sol (max. 3 contremarches)
- Galerie occupant toute la largeur de la façade. Les galeries sont d'une profondeur de 3' à 5' (915 à 1524mm) et sont faites de planches de bois bouvetées. Une balustrade de bois est parfois présente autour de la galerie
- Corps régulier sans saillie.
- Rez-de-chaussée et étage sous les combles
- Toit à deux versants généralement doté de lucarnes

TRAITEMENT DES FAÇADES

- Composition généralement symétrique
- Alignement horizontal des fenêtres du rez-de-chaussée.
- Absence d'alignement vertical entre les fenêtres du rez-de-chaussée et les lucarnes. Généralement une lucarne de moins que le nombre d'ouvertures présentes au RDC.
- Encadrement des ouvertures (chambranlés) et planches cornières peints de couleurs contrastantes.
- Le traitement des encadrements des ouvertures est en adéquation avec le parement extérieur.



Maison Villageoise
147 rue Bourget



Maison villageoise jumelée
90 rue Ste-Marguerite (307)

plantations typiques des anciens noyaux villageois de Saint-Henri (fig. 32). Les demandes de permis visant la construction d'un nouveau bâtiment, l'agrandissement ou la réduction du volume d'un bâtiment seront évaluées selon les orientations qui y sont décrites, dans le but de préserver et de mettre en valeur le patrimoine de Saint-Henri.

Discussion sur les enjeux

Les discussions entre les participants au colloque ont surtout porté sur les problèmes que pose la densification d'un milieu urbain caractérisé par son cadre bâti de petite échelle. Les questions et les commentaires des participants peuvent être regroupés en cinq thèmes :

Modification et préservation des caractéristiques d'origine

De l'ensemble du cadre bâti urbain, ce sont les bâtiments modestes qui subissent le plus grand nombre de transformations spontanées et originales. Comment peut-on concilier ces modifications qui donnent du caractère au lieu et la préservation des caractéristiques d'origine de ce patrimoine?

Pression du développement et impact sur le patrimoine modeste

Le secteur de Saint-Henri en est un bon exemple. Lorsque les quartiers modestes sont à proximité du centre-ville et offrent une qualité de vie de quartier, les propriétés ont tendance à bien se vendre et la valeur foncière, à augmenter. Quels moyens financiers pourraient aider à contrer le départ des locataires qui habitent ces secteurs?

Mesures financières et fiscales

Dans le même esprit, lorsque des propriétaires effectuent des travaux sur leur propriété, ils doivent payer l'augmentation de taxes municipales qui en résulte. Or, cela les prive de liquidité pour effectuer des travaux d'entretien ultérieurs. Serait-il possible d'offrir des subventions pour l'entretien des composantes architecturales, en plus des mesures financières qui existent pour la rénovation? Cette aide serait particulièrement utile pour les maisons villageoises ayant des revêtements en clins de bois, qui nécessitent un entretien fréquent.

Réglementation et présence végétale

Les outils développés visent la protection du patrimoine vernaculaire bâti. Mais qu'en est-il du patri-

moine paysager vernaculaire (jardins privés) et de la présence végétale dans le secteur? Certains règlements concernent les constructions en hauteur, tandis que d'autres limitent les implantations en cour arrière. Cependant, il se peut que des parcelles soient aménagées de « plein droit », sans égard à la présence de végétation. Ceci pose problème, car les intérieurs d'îlot sont les seuls espaces libres qui peuvent accueillir des plantations dans les anciens noyaux villageois, les rues étroites du secteur étant dépourvues d'alignements d'arbres. De plus, les intérieurs d'îlot ne sont pas assujettis au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car ils ne sont pas visibles de la voie publique. Comment assurer une présence végétale dans ce milieu de vie plutôt minéral?

Mesures d'accès à la propriété

Certains participants ont avancé que la meilleure façon de protéger le patrimoine modeste était de retenir les propriétaires et locataires actuels et d'encourager l'achat de maisons par de futurs propriétaires occupants. Contrairement aux promoteurs immobiliers ou aux propriétaires résidant ailleurs, les propriétaires qui souhaitent habiter les lieux sont susceptibles de mieux en apprécier la valeur patrimoniale, la petite échelle et la mixité des typologies d'habitat.

Conclusion

Le patrimoine vernaculaire, souvent non protégé, est en situation de vulnérabilité dans les secteurs soumis à de fortes pressions de développement, tel que le secteur de Saint-Henri. Cela touche également l'Arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie, où de nombreuses maisons de type « shoebox » ont été démolies au cours des dernières années pour être remplacées par des maisons unifamiliales de plus grand gabarit ou des plex.

La présentation des démarches menées par l'Arrondissement du Sud-Ouest met en lumière les possibilités et les défis de la protection et de la mise en valeur du patrimoine modeste. Cette démarche, fort positive, s'inscrit dans les intentions du Plan d'action en patrimoine de la Ville de Montréal et permettra, espérons-le, de mieux préserver le caractère patrimonial vernaculaire des quartiers anciens. Ces modèles d'outils développés par l'Arrondissement du Sud-Ouest peuvent-ils s'appliquer aux autres arrondissements?

Références

Arrondissement du Sud-Ouest. *Les noyaux villageois de Saint-Henri. Guide de connaissance et de sensibilisation*. Montréal, Ville de Montréal, 2017, 61 p.

Arrondissement du Sud-Ouest. *Guide d'encadrement réglementaire. Protection et mise en valeur des secteurs patrimoniaux des noyaux villageois de Saint-Henri. Agrandissement et nouvelle construction*. Montréal, Ville de Montréal, 2017, 14 p.

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). *Charte du patrimoine bâti vernaculaire*, 1999, www.icomos.org.

Notes

1. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est le comité consultatif de l'UNESCO en matière de patrimoine.
2. Ville de Montréal, *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022*, Montréal, 2017, p. 11.



Atelier 3 : le patrimoine immatériel des lieux

Présentation de la problématique et des enjeux

Luce Lafontaine, architecte, membre du CPM

Bernard Vallée, animateur urbain, membre du CPM



Qu'est-ce que le patrimoine immatériel?

Parmi les thèmes abordés dans le présent colloque, celui du patrimoine immatériel pose le défi de la compréhension d'un élément abstrait, perceptible, mais néanmoins intangible. Ce concept est peu ou mal connu. Selon la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, il « comprend un ensemble de créations, de connaissances et de savoir-faire, de pratiques, d'arts et de traditions populaires encore vivants se rattachant à tous les aspects de la vie en société, ainsi que les instruments, objets et artefacts qui lui sont associés. Il est porté par la mémoire et transmis principalement de génération en génération par l'apprentissage, le témoignage ou le mimétisme. Il inspire les créations culturelles, marque l'identité de la ville, est conservé et partagé par une diversité de communautés et de groupes socio-économiques et est souvent désigné sous les vocables de «patrimoine d'expression» et de «patrimoine vivant» ». Il est ainsi l'héritage des communautés diverses qui ont construit et habité la ville. Cela dit, bien qu'il s'agisse d'un ensemble de pratiques culturelles transmises de génération en génération, les éléments du patrimoine immatériel sont vivants et ne sont pas figés, immuables ou reproduits à l'identité d'une génération à l'autre².

L'innovation et le patrimoine immatériel

Le thème de ce colloque invite à parler d'innovation. Dans le cas du patrimoine immatériel, il nous apparaît que l'innovation réside dans la reconnaissance même de ce type de patrimoine. En effet, jusqu'à tout récemment, le patrimoine matériel était le seul

qui jouissait d'une reconnaissance politique et juridique. Aujourd'hui, le patrimoine immatériel est inscrit dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003), la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal (2005) et la Loi sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications (2012). Il est donc désormais reconnu au même titre que les bâtiments historiques, les œuvres d'art et les collections archéologiques. Il passe du statut d'archives à celui d'acteur de l'aménagement urbain.

Les traces du patrimoine immatériel associé à un lieu : à la limite de l'intangible

Bien qu'intangible, la dimension immatérielle peut être perceptible à travers des éléments matériels : les aménagements et le bâti, en témoignant d'usages ou de savoir-faire passés, par exemple, sont la trace de l'histoire et de la mémoire d'une collectivité. Plutôt que de mettre en opposition les notions de patrimoine immatériel et matériel, force est de reconnaître qu'elles sont indissociables et participent à la construction de ce que l'on nomme l'esprit du lieu.

Ainsi, le patrimoine immatériel peut, à travers cette notion d'esprit du lieu, s'exprimer tant par de l'intangible que par des éléments urbains plus concrets, tels que :

- L'usage d'un lieu ou son association avec des activités particulières;
- L'association d'un lieu avec des personnages historiques, des œuvres ou des événements;
- Des odeurs et des sons;
- Les mémoires, légendes et mythes qui y sont rattachés;
- Le lotissement, la trame des rues, la toponymie;
- Les vues associées à certains axes;
- La matérialité du cadre bâti;
- Une unicité particulière.

Ces éléments sont révélateurs d'une histoire et de savoir-faire, au-delà du caractère physique ou matériel des formes urbaines.

Conserver l'esprit du lieu : l'approche patrimoniale

Le patrimoine immatériel témoigne de l'histoire d'une collectivité et en est une des dimensions iden-

titaires essentielles. Étroitement lié à la culture urbaine et au territoire montréalais, il participe à la construction de l'identité montréalaise. Par conséquent, la conservation et la mise en valeur des éléments qui composent le patrimoine immatériel assurent le maintien et la transmission de cette identité³. Les lieux servent ainsi à soutenir l'identité collective et participent activement à sa construction.

Tel un palimpseste, les lieux sont formés d'un cumul de traces laissées par les étapes de l'histoire. Ce sont ces traces, qui donnent aux lieux un caractère et une identité propre, que l'on souhaite reconduire, rendre perceptibles et compréhensibles afin de conserver et d'enrichir l'esprit du lieu. Bien que le patrimoine matériel joue en cela un rôle déterminant, il ne peut à lui seul en assurer la conservation. Ainsi, le fait de tenir compte du patrimoine immatériel dans un projet d'aménagement permet de maintenir son caractère propre, d'éviter la condamnation d'un site à la banalisation et de s'échapper à l'homogénéisation des particularités culturelles.

L'esprit du lieu peut-il subsister au changement matériel du lieu, voire au changement d'usage? La conservation de l'esprit du lieu et le développement immobilier sont-ils incompatibles? Dans le cas présent, comment les traces de l'histoire de ce secteur de La *Main* sont-elles représentées dans le projet du Carré Saint-Laurent?

Étude de cas : le Carré Saint-Laurent : un nouveau projet au Quartier des spectacles

Bruno Collin, urbaniste, conseiller en aménagement chef d'équipe, Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie

Daniel Ferland, ingénieur, chargé de projets développement, Société de développement Angus



L'idée de la présence du patrimoine immatériel dans le cas d'un projet immobilier, celui du Carré Saint-Laurent, soulève une série de questions. Le projet est-il situé dans un milieu ayant une valeur notable en matière de patrimoine immatériel? Peut-on parler de patrimoine immatériel dans le cas de ce pro-



Fig. 33

jet? Le cas échéant, quels sont les éléments liés à ce patrimoine?

Le contexte urbain et historique

Le boulevard Saint-Laurent a une riche histoire qui lui confère une importante valeur patrimoniale. Celle-ci a été reconnue officiellement en 1996, lors de la désignation de la section comprise entre la rue de la Commune et le boulevard Jean-Talon comme Lieu historique national du Canada en raison de son rôle prépondérant dans l'émergence et le développement des communautés culturelles du pays.

Nous nous intéresserons ici au tronçon le plus ancien qui prend forme à l'orée du 18^e siècle au nord des fortifications, dans le faubourg Saint-Laurent (fig. 33). Dès le 19^e siècle, la rue Saint-Laurent devient le point d'ancrage de nombreux immigrants qui arrivent par vagues d'Europe. Vers 1900, la voie, renommée récemment boulevard, présente toutes les caractéristiques cosmopolites et culturelles d'avant-garde qui font sa renommée. On y trouve une intense activité, aussi bien industrielle que commerciale, en plus de nombreux théâtres, cinémas et autres salles de spectacles. L'intersection qui nous occupe est pendant longtemps l'épicentre du *Night Life* et du *Red Light* montréalais. La diversité du boulevard Saint-Laurent se traduit également par un éclectisme architectural et urbain — quoique son élargissement, entre 1895 et 1905, amène une certaine uniformisation par la reconstruction du flanc ouest de la rue avec des bâtiments de 3 ou 4 étages en pierre grise, de style néo-roman (fig. 34, 35).

Les années 1950 marquent à la fois l'apogée du boulevard Saint-Laurent et le début de son déclin. Durant les années 1960 et 1970, les activités traditionnelles périssent au fur et à mesure de l'exode de la population et des projets de rénovation urbaine. C'est aussi à cette époque que *La Main* sera la plus célébrée dans la littérature, de Michel Tremblay à Mordecai Richler, en passant par Leonard Cohen et Yves Thériault. Contre toute attente, un renouveau de la vocation d'avant-garde culturelle du boulevard est pourtant observé à partir des années 1980.

On peut récapituler les caractéristiques patrimoniales immatérielles du boulevard Saint-Laurent qui demeurent vivantes :

- Son cosmopolitisme;
- Son rôle de lieu d'avant-garde culturelle, qui en fait d'ailleurs le berceau du Quartier des spectacles;

- Son caractère mythique magnifié par de multiples narrations littéraires;
- Sa vie nocturne intense;
- Sa diversité culturelle, commerciale, artistique, linguistique et architecturale;
- Son accent marqué pour les activités ludiques et la restauration.

Ces caractéristiques nous permettent-elles de croire que le projet Carré Saint-Laurent s'inscrit dans cette continuité historique?

L'état d'avancement du Carré Saint-Laurent

Situé à l'angle sud-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine, le projet s'inscrit dans un secteur historiquement riche de Montréal, en plein cœur de l'actuel Quartier des spectacles. Sommairement, il consiste en un complexe multifonctionnel présentant un programme composé de quatre usages : un basilaire de trois étages avec les fonctions commerciales et culturelles, surmonté de deux volumes dédiés aux bureaux et à l'hôtellerie. Au sol, il sera traversé par un axe de circulation diagonal reliant la place de la Paix à la future esplanade Clark.

La relocalisation du Centre d'histoire de Montréal (salles d'exposition, salle de diffusion, espaces administratifs) au sein du Carré Saint-Laurent permet de préserver l'usage du boulevard comme berceau de la culture montréalaise. Au rez-de-chaussée, les comp-

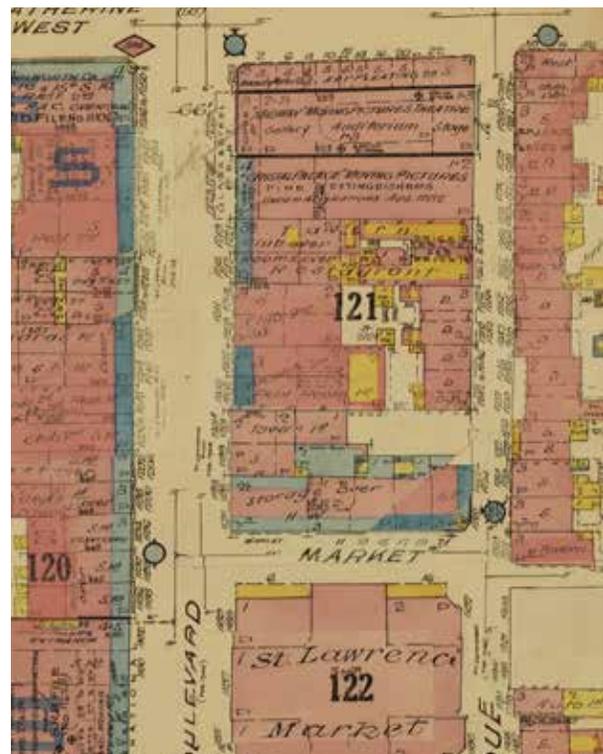


Fig. 34

toirs alimentaires, qui sont la pièce maîtresse du projet, regrouperont 40 restaurateurs indépendants au sein d'un même espace ouvert de jour comme de nuit. Cela répond à l'objectif double de créer, d'une part, une destination montréalaise s'éloignant de la foire alimentaire typique et présentant une offre multiculturelle, et, d'autre part, de canaliser l'affluence du Quartier des spectacles, contribuant ainsi à préserver la vie nocturne qui caractérise l'esprit du boulevard Saint-Laurent.

Discussion sur les enjeux

D'entrée de jeu, la grande valeur immatérielle du boulevard Saint-Laurent a fait l'unanimité au sein des participants. Toutefois, pour plusieurs, le Carré Saint-Laurent ne constitue pas un projet porteur de l'immatérialité et de l'esprit des lieux sous sa forme actuelle, mais s'inscrit plutôt en rupture avec son contexte. En effet, ce projet présente d'importants défis : intégration au contexte urbain; conservation de l'esprit des lieux et des valeurs immatérielles du site et mise en valeur du Monument-National adjacent; pour n'en nommer que quelques-uns.

Par ailleurs, le projet a comporté la démolition d'immeubles typiques de cette partie ouest du boulevard Saint-Laurent et le démontage de leur façade en pierre grise. Étant donné leur mauvais état, le concepteur s'était opposé à leur reconstruction, arguant de plus qu'il s'agissait de façadisme. Il a donc plutôt proposé l'insertion des unités de pierre restantes dans la composition, telle une « fresque historique » en dialogue avec le projet présentant une architecture résolument contemporaine. Malgré l'absence de présentation de ces éléments, plusieurs participants ont remis en question cette approche de conservation. Cette introduction de « vestiges » dans la composition laisse perplexe quant au geste même, ce qui a entraîné la discussion sur l'intérêt réel du projet et sur sa capacité de faire subsister la mémoire des lieux et des immeubles disparus. La réintégration des pierres est-elle une incarnation du patrimoine immatériel du site? Comment aurait-on pu transposer l'esprit des lieux dans le projet?

À cet égard, pour plusieurs, la question des usages projetés apparaît comme un élément clef de la reconduction d'une certaine immatérialité et de l'esprit du lieu. La mixité des usages et leur compatibilité, la taille des établissements et leur rythme sur rue (multitude de petites portes) appartiennent au ca-

ractère de ce tronçon du boulevard. Les participants ont souligné, comme éléments du projet contribuant à la reconduction de l'esprit du lieu :

- L'occupation du deuxième niveau par le Centre d'histoire de Montréal, dont le mandat et les réalisations s'attachent particulièrement au patrimoine immatériel de la ville et qui pourra intégrer l'histoire des lieux de création et de diffusion de *La Main*;
- La diversité de l'offre de son marché alimentaire et le lien historique avec l'ancien marché Saint-Laurent (l'actuelle place de la Paix);
- La présence de vitrines commerciales et d'une grande ouverture sur la voie publique;
- Le maintien de l'édifice du Café Cléopâtre qui préserve un peu le caractère hétéroclite de la rue et son éclectisme architectural;
- L'évocation de *La Main* comme corridor d'accueil de l'immigration avec l'éventuelle installation des bureaux du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec;
- L'atmosphère qui s'en dégagera avec le regain d'animation que devraient générer les nouvelles fonctions.

Point d'ancrage des communautés immigrantes, diversité culturelle et diversité culinaire sont des éléments caractéristiques immatériels du boulevard Saint-Laurent. Bien que les fonctions prévues au sein du Carré Saint-Laurent soient accueillies positivement, ce sont l'échelle et la morphologie du projet qui ont généré le plus de discussions, les participants soulevant une rupture avec la typologie en place, bien que le concepteur affirme que, sur le boulevard Saint-Laurent, la trame des anciens lots est reprise.

Pistes de solution

On peut déduire des interventions des participants certaines pistes pour améliorer le respect de l'esprit des lieux, dans un contexte où les valeurs patrimoniales immatérielles sont importantes. Dans un projet similaire, on devrait retenir les éléments suivants:

- La reconnaissance des éléments du patrimoine immatériel comme relevant de l'esprit du lieu;
- La compréhension de l'architecture urbaine en présence;
- La conservation du cadre bâti significatif plutôt que son remplacement;
- La compatibilité et la mixité des usages, en lien avec la mémoire du lieu;
- L'innovation, puisqu'on cherche à maintenir ce patrimoine vivant plutôt que de le muséifier, et que l'esprit du lieu doit pouvoir subsister au changement matériel du lieu.

Conclusion

Si le projet Carré Saint-Laurent reconduit certains éléments liés à l'histoire du site, la conservation de l'esprit du lieu est, dans ce cas, très mince. La véritable innovation aurait été de reconnaître et de conserver le patrimoine immatériel des lieux qui s'exprime dans des traces tant tangibles qu'intangibles. Ainsi, si les fonctions culturelles et de restauration permettent de reconduire certains usages historiques, force est de constater que le projet n'a pas été évalué et conçu selon une approche patrimoniale qui prend en compte l'histoire du lieu et les traces du patrimoine matériel et immatériel.

Ce cas met donc en lumière les difficultés et enjeux inhérents à la volonté de conserver l'esprit des lieux dans le cas d'un nouveau projet de développement immobilier. Espérons que cette étude de cas permet de révéler des pistes pouvant être appliquées dans le futur.

Références

Laurier Turgeon. « Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, vol. 40, no 3, 2010, p. 389-399.

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). *Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu*. Adoptée à Québec, Canada, le 4 octobre 2008, www.icomos.org.

Parcs Canada. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, deuxième édition, Parcs Canada, 2003 (2010), 288 p.

Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, Montréal, 2005, 97 p.

Notes

1. Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, Montréal, 2005, p. 33.
2. Ministère de la Culture et des Communications. *Patrimoine immatériel*, mcc.gouv.qc.ca.
3. Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine. *Évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. Guide d'application du processus d'évaluation menant à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial. Notions, principes et boîte à outils*. Montréal, Ville de Montréal, 2012, 19 p., ville.montreal.qc.ca/patrimoine.



Fig. 35



Atelier 4 : les patrimoines institutionnel et conventuel

Présentation de la problématique et des enjeux

Anne-Marie Balac, archéologue, membre du CPM

Georges Drolet, architecte, membre du CPM



Le Schéma de développement et d'aménagement de l'agglomération de Montréal (2015) définit une grande propriété à caractère institutionnel comme un ensemble dont la vocation d'origine est institutionnelle et qui comprend souvent plusieurs bâtiments et des aménagements paysagers¹. Il peut s'agir d'ensembles conventuels ou de grandes institutions comme des hôpitaux, des universités ou d'autres institutions d'enseignement d'importance. La carte accompagnant le Schéma situe 80 grandes propriétés à caractère institutionnel réparties dans les 19 arrondissements montréalais².



Fig. 36

Contexte

La requalification de ces ensembles identitaires institutionnels et religieux est une des quatre actions prioritaires de la Ville au Plan d'action en patrimoine 2017-2022. La fermeture des institutions religieuses conventuelles représente un enjeu majeur à Montréal. Les propriétés, qui abritent des bâtiments patrimoniaux emblématiques, occupent en général de vastes terrains et plusieurs d'entre elles, situées au centre-ville, possèdent une valeur immobilière importante.

Le cas des hôpitaux est différent. Depuis les années 1980, en raison des nouvelles approches gouvernementales et des progrès technologiques dans le domaine des soins médicaux, plusieurs hôpitaux montréalais ont subi des agrandissements majeurs et des rénovations importantes (Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Hôpital général juif de Montréal) tandis que d'autres, considérés comme obsolètes (hôpital Royal Victoria, Hôtel-Dieu), ont été remplacés par des centres universitaires de santé à la fine pointe. Montréal connaît en ce moment une vague de déménagement de plusieurs ensembles hospitaliers.

De leur côté, les institutions d'enseignement se distinguent par la densification des bâtiments sur leur site. Pensons au campus Loyola de l'Université Concordia ou au campus de l'Université McGill qui ont vu, depuis les vingt dernières années, l'ajout de

nouveaux pavillons.

La qualification de la dynamique de changement

Les perspectives de reconversion ou de requalification des grandes propriétés à caractère institutionnel varient selon différents facteurs liés à la vitalité et à la stabilité de leurs usages ainsi qu'aux pressions extérieures. Quatre grandes situations ont été définies :

- La stabilité d'usage, qui reste la situation idéale (collège André-Grasset);
- La croissance et la densification avec le développement des usages existants des hôpitaux (Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Hôpital général juif de Montréal) ou des institutions d'enseignement (collège Loyola);
- Le changement de vocation défini en accord avec le propriétaire-occupant par souci de continuité et de compatibilité d'usages (maison mère des Sœurs de Sainte-Anne) (fig. 36);
- La démobilisation et le redéveloppement (hôpital Royal Victoria (fig. 37), hôpital de Montréal pour enfants).

Les outils municipaux

Plusieurs politiques ou outils de planification municipaux prévoient des mesures favorisant la sauvegarde des grandes institutions. Si la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal (2005) privilégie des



Fig. 37

approches de conservation et de mise en valeur qui prennent en compte la complexité du patrimoine institutionnel et qui favorisent le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels d'intérêt patrimonial, il faut attendre l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015) et les modifications qui en découlent au Plan d'urbanisme pour que des mesures et objectifs plus précis soient indiqués. Ceux-ci visent notamment à éviter les démolitions et le morcellement des propriétés, à assurer l'intégration harmonieuse des nouvelles interventions, à protéger et mettre en valeur les aménagements paysagers et espaces naturels, à protéger les perspectives et percées visuelles d'intérêt et, dans l'éventualité d'un changement d'usage, à protéger le caractère patrimonial lié à la typologie d'origine. Le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 a repris sensiblement ces mêmes objectifs, en faisant de la requalification des grands ensembles institutionnels à caractère identitaire significatif une des actions prioritaires méritant une attention particulière de la Ville au cours des cinq prochaines années.

La maîtrise du changement

Certains projets sont des réalisations porteuses d'avenir, tels que le monastère des Augustines, à Québec, qui offre des ressources et des activités touchant la santé préventive et le ressourcement (hôtel) tout en assurant le maintien d'une présence institutionnelle (musée, archives). Notons, à Montréal, la reconversion de la maison mère des Sœurs grises en un pavillon de l'Université Concordia ou encore l'ancien couvent des Sœurs de Marie-Réparatrice, qui a acquis une fonction résidentielle privée. Ces projets révèlent des facteurs potentiels de succès. Ils ont été réalisés dans le cadre d'un processus de conception respectueux du caractère des édifices et du site. Les plus remarquables ont été requalifiés dans l'esprit de la vocation initiale du lieu grâce à une programmation sur mesure ancrée dans le milieu et une gamme d'usages compatibles. Des pistes se dessinent pour une nouvelle étape dans l'évolution des approches de requalification des grandes propriétés institutionnelles : usages transitoires, gouvernance partagée, consultations et partenariats élargis, etc.

Étude de cas : la Cité des Hospitalières : un processus « hospitalier »

Diane de Courcy, directrice, Bureau de suivi Je fais Mtl, Bureau de l'expérience client (par intérim) et chef de projet, Cité des Hospitalières, Direction générale de la Ville de Montréal

Jean Savard, chargé de projet, Cité des Hospitalières, Direction générale de la Ville de Montréal

Michaël Tremblay, urbaniste, chef de la Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire et des travaux publics, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Sonia Vibert, architecte, chef de la Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal



Au cours de l'été 2017, la Ville de Montréal a acquis l'ensemble conventuel des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ), saisissant ainsi l'occasion de valoriser un lieu exceptionnel lié à la fondation de Montréal et à sa cofondatrice, Jeanne Mance (fig. 38). Cette acquisition permettra de protéger et de valoriser un ensemble patrimonial unique, d'y maintenir des fonctions compatibles avec son caractère institutionnel et d'en assurer l'accès au public.

En amont de cette démarche, la Ville de Montréal a réalisé un énoncé de l'intérêt patrimonial afin de mieux évaluer et connaître les valeurs patrimoniales du site et les éléments sur lesquels reposent ces valeurs. L'énoncé révèle les valeurs symboliques, historiques, paysagères, architecturales, artistiques et sociales de la propriété, localisée dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal, lesquelles reposent notamment sur :

- La forte dimension humaniste et religieuse du lieu;
- La grande valeur identitaire du site en raison de

son association à la fondation de Montréal, la sépulture de Jeanne Mance s’y trouvant;

- La composition régulière et harmonieuse de l’ensemble, la présence du mur d’enceinte, les portails, l’imposante façade principale de l’Hôtel-Dieu, l’unité du style architectural d’inspiration néoclassique et sa valeur paysagère (le jardin des religieuses);
- La longue histoire d’accueil et de dévouement de ses occupantes et le lien entre le quartier et l’ensemble hospitalier.

L’acte de vente adopté par le conseil municipal en juin 2017 comporte une obligation formelle pour la Ville, qui s’est engagée envers les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph à déployer tous les efforts nécessaires pour se conformer aux cinq principes suivants :

- La préservation de l’esprit des lieux;
- Le respect des valeurs des Religieuses hospitalières et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l’histoire du site;
- L’ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Une réflexion collective pour définir la vision de mise en valeur

La Ville joue exceptionnellement le rôle de promoteur pour ce projet d’entrepreneuriat urbain. Pour la réalisation du projet, elle mise sur les dispositifs de la gouvernance collaborative. Entre les mois de juin et de novembre 2016, elle a invité quelques cen-

taines d’acteurs de la société civile à réfléchir collectivement à la vision de mise en valeur du site dans le cadre d’une série de six entretiens préliminaires. Les fonctions éducative, communautaire et culturelle se sont imposées pour que le projet puisse mettre en valeur le patrimoine, prolonger l’œuvre des sœurs et répondre aux aspirations actuelles des Montréalais. Appuyée par un groupe de sept organismes présentés comme des résidents potentiels et associés aux entretiens préliminaires, la Ville a poursuivi le travail de réflexion afin de traduire cette vision dans une nouvelle vocation destinée au vivre-ensemble.

Renommée Cité des Hospitalières en hommage à ces femmes qui, depuis 375 ans, contribuent à l’édification de Montréal, ce lieu patrimonial exceptionnel, habité par des organismes guidés par les valeurs humanistes, offrira de multiples parcours qui inviteront le visiteur à se connaître, rencontrer l’autre et s’ouvrir à un nouveau monde.

Gouvernance collaborative

Pour ce faire, la Ville a mis sur pied une structure de gouvernance participative qui met à contribution l’expertise de ses unités administratives et celle de la société civile montréalaise. Le scénario de gouvernance retenu prévoit que la Ville de Montréal conserve la propriété du site et en confie la gestion à un organisme à but non lucratif qui aura la tâche de planifier et de réaliser un projet de mise en valeur conforme aux orientations adoptées.

Au cours des prochains mois, l’équipe de projet devra préparer un cadre de référence en matière de patri-



Fig. 38

moine, d'occupation et de programmation; élaborer un plan directeur préliminaire et un programme de maintien de l'actif; associer les citoyens et la société civile à la réflexion sur le programme d'activités de la Cité des Hospitalières; soutenir la création et le démarrage de l'organisme à but non lucratif (OBNL); définir les obligations de la Ville et de l'OBNL et enfin conclure le bail et le soumettre aux instances décisionnelles avant la fin de l'année 2018. Cinq comités techniques sont chargés de mener à terme le programme. L'ouvrage collectif fournira aux élus tout l'éclairage requis pour qu'ils puissent se prononcer sur les projets de bail et les obligations confiées à l'OBNL qui aura le mandat de donner vie à la nouvelle vocation de la Cité des Hospitalières.

Ateliers internes sur les usages et la programmation

À l'initiative du comité technique sur le programme d'activités, deux rencontres de travail regroupant une trentaine de professionnels et de gestionnaires de différents services de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont donné lieu à la définition de divers concepts et usages à privilégier pour le site :

- **L'ouverture et l'intériorité.** L'ouverture à différentes communautés, générations, courants de pensée, sur le monde, la ville, le quartier. L'ouverture des archives. L'intériorité, qui renvoie à l'idée de la protection de l'oasis en y offrant des parcours contemplatifs, des zones de silence, des lieux de méditation, des lieux où la technologie est absente.
- **Le cheminement et la rencontre.** En prévoyant des lieux d'hébergement ponctuel et de résidence temporaire pour des artistes, des chercheurs, des groupes, des familles, etc. En utilisant la chapelle, les jardins et le musée pour en faire des lieux de rencontre et de transmission des connaissances sur des sujets variés.
- **L'art de vivre au quotidien et la transmission des savoir-faire.** En réinvestissant les usages de la buanderie, des espaces communs ou de la cuisine et en protégeant le patrimoine du quotidien des Religieuses hospitalières et leur esprit communautaire. Par des ateliers de travail sur le jardinage, la menuiserie ou la cuisine. Les résultats de ces activités pourraient profiter à la communauté sous forme de repas offerts à des gens vulnérables, par exemple.

Discussion sur les enjeux

Quelques pistes de réflexion ont été retenues. Malheureusement, le temps imparti à la discussion n'a pas permis de les aborder toutes.

Concernant le système de gouvernance, les participants à l'atelier se sont demandé quels étaient les autres modèles qui pourraient contribuer à la protection et à la valorisation de cet ensemble patrimonial ainsi qu'au prolongement et à l'actualisation de l'œuvre des hospitalières.

La Ville a choisi de créer un OBNL en raison de la souplesse de cette formule (capacité de recevoir des subventions), alors que les Augustines, à Québec, avaient choisi une fiducie, ce qui est impossible pour la Ville puisqu'elle est propriétaire du bien. Cependant, deux suggestions ont été formulées pour examiner des modèles existants. Le premier est la convention signée entre la Ville et les Amis de la montagne, formant un partenariat pour la gestion du parc du Mont-Royal. Un comité de suivi est en place, dont le gestionnaire du lieu fait partie. Le second exemple est la convention de gestion signée entre la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal.

Les participants se sont aussi penchés sur les grands principes qui devraient guider la formulation des obligations de la Ville et celles de l'OBNL gestionnaire, ainsi que sur les usages et activités qui ne devraient pas être permis. Quels sont les principaux devoirs et obligations de la Ville à l'égard du site lui-même, de sa fréquentation par les Montréalais et du programme d'activités? On a également insisté sur l'importance de la transparence pour l'OBNL qui sera créé. Enfin, on a recommandé d'équilibrer la part accordée aux organismes communautaires et celle des organismes à vocation plus large.

Les participants ont souligné les nombreux points positifs du projet : innovation, souplesse, ouverture et approche collaborative. Les participants ont aussi perçu un changement dans les manières de faire à la Ville et un décroisement dans la structure municipale, puisque plusieurs services rassemblant plus de 100 professionnels travaillent en collaboration. Établir de telles communications permet de dissiper des méfiances qui auraient pu faire échouer le projet. Cela permet en outre de faire preuve de créativité dans la façon d'approcher la réglementation et de trouver des formules financières souples et innovantes.

Un élément innovant du projet est la formule de gouvernance participative, qui se traduit notamment par une structure composée d'un comité-conseil auprès du comité de direction, groupe formé de personnes extérieures à l'administration municipale, ainsi que par l'intégration de plusieurs organismes locaux travaillant dans le domaine communautaire.

Au niveau de la planification, les participants ont souligné l'intérêt de la multidisciplinarité avec des participants de multiples horizons qui ont des liens, des contacts et des intérêts différents, mais qui travaillent dans un but commun. Enfin, alors qu'un plan de conservation est en cours, on a insisté sur l'importance de faire un plan d'entretien à long terme.

Conclusion

Le projet de requalification et de mise en valeur du site des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph est une des actions prioritaires de la Ville identifiée au Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

En endossant le rôle de promoteur pour ce projet et en mettant en place les structures nécessaires à la gouvernance collaborative, la Ville a fait preuve d'une grande créativité qui a permis l'éclatement du cadre traditionnel de gestion de projets. Le projet de requalification de l'Hôtel-Dieu est, en ce sens, un excellent exemple d'innovation. Serait-il possible d'appliquer ces façons de faire à d'autres bâtiments patrimoniaux d'importance à Montréal, tels que les hôpitaux?

Notes

1. *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, janvier 2015, 200 p. + annexes.

2. Bien que les grands ensembles institutionnels regroupent également les établissements publics d'enseignement gérés par les commissions scolaires, les églises et les cimetières, les présentateurs ont délibérément choisi de ne pas en traiter, puisque le contexte et les enjeux sont différents.

A photograph of a man in a dark suit and tie standing at a podium, addressing a large audience seated in a hall. The audience is seen from behind, filling the foreground and middle ground. The room has high ceilings with white columns and a large screen in the background. A blue semi-transparent banner is overlaid across the top half of the image, containing the word 'CONCLUSION' in white capital letters.

CONCLUSION

Le thème « patrimoine et innovation » invite à réfléchir aux approches novatrices en matière de conservation, d'aménagement et de gestion du patrimoine. Il invite également à poser un regard critique sur les limites conceptuelles et réglementaires auxquelles la Ville et ses partenaires font face en ce domaine.

Jacques Lachapelle a exposé l'importance de la connaissance des lieux dans l'approche patrimoniale. C'est la crise de l'approche moderniste qui a conduit à l'application de nouvelles méthodes d'analyse fondées sur la nécessité de comprendre le patrimoine, de documenter l'état des lieux et d'adopter une approche de conservation appropriée.

Dans le cas du premier atelier, si la prise en compte des patrimoines paysager et naturel au sein des projets d'aménagement représente en soi une innovation, l'élément novateur du cas du parc agricole du Bois-de-la-Roche réside surtout dans les démarches de documentation du site, qui ont nécessité de nouvelles méthodes de recherche. Cet exemple unique d'un paysage agricole à Montréal représente pour la Ville une occasion en or d'innover. Concernant la documentation des sites et bâtiments patrimoniaux, Montréal fait d'ailleurs figure de proue avec sa méthode d'élaboration des énoncés de l'intérêt patrimonial.

Pour sa part, la requalification du patrimoine institutionnel et conventuel, abordé lors du quatrième



atelier, est un enjeu patrimonial d'actualité à Montréal dans le contexte de la fermeture ou de la transformation de nombre de ces sites et édifices. Des exemples éloquentes d'innovation en ce domaine ont été présentés, parmi lesquels la requalification de la maison mère des Sœurs grises, qui a accueilli la première partie du colloque, et celle de la maison mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Cette dernière est d'ailleurs, pour la Ville de Montréal, un précédent dans la requalification d'un bâtiment conventuel patrimonial, notamment en raison du système de gouvernance participative, du décloisonnement de la structure municipale, ainsi que de la souplesse, de l'ouverture et de l'approche collaborative qui ont animé le projet.

Quant au patrimoine immatériel, qui a fait l'objet du troisième atelier, sa prise en compte dans la conception des projets est en soi un élément novateur. Les cas, mentionnés plus haut, de requalification de la maison mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de celle des Sœurs grises sont également des exemples fort positifs à cet égard. En effet, le projet de conversion de la maison mère des Sœurs grises, notamment la transformation de l'ancienne chapelle en salle de lecture, permet le respect de l'esprit du lieu en maintenant la fonction d'espace de réflexion et de silence. La reconduction du cumul de traces qui témoignent de son histoire permet ainsi la transmission de l'identité du lieu.

Le patrimoine immatériel peut se poser comme rempart à la banalisation de l'architecture, sa prise en compte permettant de mettre en valeur l'identité unique de chaque lieu. Or, dans le cas du projet du Carré Saint-Laurent, bien que le boulevard Saint-Laurent possède une importante valeur patrimoniale immatérielle reconnue et que les usages prévus au sein du projet permettent une certaine reconduction de l'esprit du lieu, ce projet a représenté, pour les participants à l'atelier, une occasion ratée de mise en valeur du patrimoine immatériel.

Un autre exemple d'innovation en patrimoine a été présenté par l'Arrondissement du Sud-Ouest. Tel que démontré lors du second atelier, la création d'outils de sensibilisation et d'encadrement réglementaire développés sur la base d'une analyse des caractéristiques du territoire a reposé sur la reconnaissance et la prise en compte du patrimoine vernaculaire comme facteur contribuant à la richesse de la ville, ce qui est en soi une avancée. Dans ce cas, l'amélioration des connaissances, la sensibilisation des citoyens et l'encadrement réglementaire sont

autant d'objectifs témoignant de la nécessité de la compréhension du milieu dans la préservation du patrimoine.

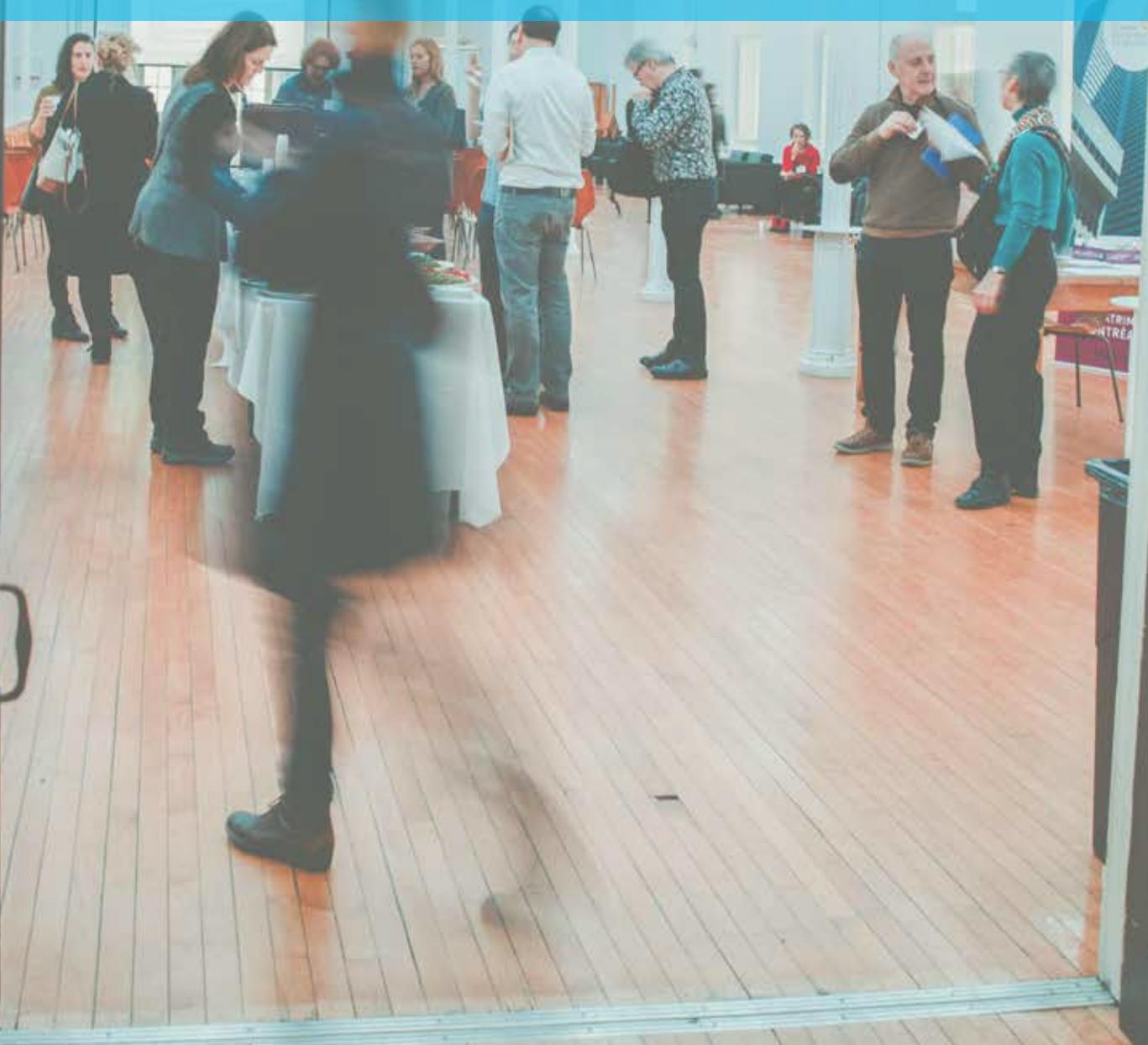
À travers ces quatre thématiques et les exemples que nous avons vus, comment peut-on qualifier un projet en patrimoine de novateur? Des pistes ont été fournies lors des présentations et des discussions qui ont suivi : outre la conservation des éléments bâtis porteurs de la valeur patrimoniale, il peut s'agir de faire preuve d'une certaine souplesse; oser un décloisonnement; nourrir une sensibilité au patrimoine par l'amélioration des connaissances d'un lieu afin de mieux faire ressortir son identité propre; respecter les usages d'un lieu; identifier les éléments du patrimoine matériel, immatériel, paysager et naturel qui contribuent à l'esprit du lieu; reconduire le cumul des traces liées à son histoire.

L'adoption du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 par la Ville de Montréal est l'occasion par excellence d'innover et de sortir des sentiers battus par un décloisonnement de la structure municipale et des façons de faire en place. Ainsi, le projet-pilote d'occupation temporaire de bâtiments patrimoniaux vacants exige la mise sur pied d'une approche novatrice en patrimoine. Ce projet est, souhaitons-le, instigateur d'une nouvelle façon de faire et de protéger le patrimoine à Montréal.

Enfin, nous espérons que les quelques esquisses dressées ici à partir de l'ensemble des présentations et des échanges qui ont eu lieu au cours du colloque encourageront ceux et celles qui y ont assisté, de même que tous les acteurs en patrimoine, à mieux apprécier et relever les défis inhérents à la conservation de notre patrimoine collectif.



ANNEXES



Annexe 1

Biographie des présentateurs

Clarence Epstein

Diplômé de l'Université McGill, du Courtauld Institute of Art (Université de Londres) et de l'Université d'Édimbourg, Clarence Epstein a été jusqu'à tout récemment directeur principal des affaires urbaines et culturelles de l'Université Concordia. À ce titre, il a été responsable des dossiers d'urbanisme, de patrimoine, d'art public et des relations avec les musées. Dans ce contexte, il a mené l'établissement du « Quartier Concordia », la création de la collection d'art public de l'université ainsi que le projet de conversion de la maison mère des Sœurs grises. Actuellement directeur général de la Fondation de la Famille Claudine et Stephen Bronfman, il est membre de la Table de concertation de Montréal du Conseil du patrimoine religieux du Québec, du Canadian Cultural Property Export Review Board et du Comité des affaires métropolitaines et urbaines de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il est l'auteur du livre *Montreal, City of Spires: Church Architecture during the British Colonial Period, 1760-1860*, publié en 2012.

Jacques Lachapelle

Président du Conseil du patrimoine de Montréal de 2012 à 2015, Jacques Lachapelle est architecte, professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, où il enseigne depuis 1982, et directeur de l'École depuis 2015. Il a obtenu son baccalauréat en architecture et sa maîtrise en aménagement de l'Université de Montréal avant d'obtenir son doctorat en histoire à l'Université Laval. Sa thèse de doctorat a été publiée sous le titre *Le fantasme métropolitain – L'architecture de Ross et Macdonald*. Elle s'ajoute à ses publications et rapports dans le domaine des architectures canadienne et québécoise qui couvrent toutes les périodes.

ATELIER 1

Anne-Marie Dufour

Architecte à la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal depuis 17 ans, Anne-Marie Dufour y a réalisé plusieurs analyses de vastes sites dans le cadre des activités de planification de la Ville, notamment pour

le parc agricole du Bois-de-la-Roche, le secteur du Havre de Montréal et les ensembles industriels d'intérêt patrimonial. Dans sa pratique, elle intègre les lectures historiques, architecturales et paysagères des sites afin d'en dégager les qualités spécifiques. Elle développe aussi des projets de diffusion de la connaissance sur le patrimoine pour le grand public, tel que le Parcours riverain.

Jean-François Hallé

Architecte au Bureau du Mont-Royal du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal depuis trois ans, Jean-François Hallé a œuvré auparavant à l'Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie après avoir été à la barre de son propre cabinet d'architecte. Responsable de la stabilisation des bâtiments du parc agricole du Bois-de-la-Roche et du programme de rénovation des bâtiments des parcs-nature, il favorise une approche de concertation entre les diverses parties prenantes et les professionnels afin de créer une mobilisation durable pour la sauvegarde du patrimoine. Une approche qu'il défendait déjà au moment de l'obtention de sa maîtrise en conservation de l'environnement bâti à l'Université de Montréal et qu'il a mise en pratique par la suite à la Table pour l'aménagement du Centre-Sud et au sein de l'organisme Les Amis de la Montagne.

ATELIER 2

Julie Nadon

Détentrice d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en gestion et planification du tourisme de l'Université du Québec à Montréal, Julie Nadon est à l'emploi de l'Arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal depuis 2003. Elle est chef de la Division de l'urbanisme de l'Arrondissement du Sud-Ouest depuis 2010.

Gilles Domingue

Bachelier en architecture de l'Université Laval (1981) et membre de l'Ordre des architectes depuis 1984, Gilles Domingue oeuvre dans le domaine municipal depuis une quinzaine d'années à la Ville de Montréal, d'abord à titre d'inspecteur, puis à l'Arrondissement

du Sud-Ouest en tant que préposé aux permis et, depuis 2005, comme architecte à la planification.

ATELIER 3

Bruno Collin

Avec plus de 30 ans d'expérience en urbanisme, dont 25 consacrés plus particulièrement au territoire du centre-ville de Montréal, Bruno Collin a contribué à la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont le campus Sir-George-Williams de l'Université Concordia, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la majorité des tours construites au centre-ville depuis la création de l'Arrondissement de Ville-Marie. Depuis 2008, il est également appelé à diriger des projets de planification comme la modernisation de la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement de Ville-Marie, la modélisation du centre-ville ou, plus récemment, la réalisation du programme particulier d'urbanisme du sud du centre des affaires (Quartier des gares).

Daniel Ferland

Titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en gestion de projets d'aménagement, Daniel Ferland occupe le poste de chargé de projets pour le compte de la Société de développement Angus. Depuis 2013, il a participé à toutes les étapes du développement du Carré Saint-Laurent et en suit présentement les travaux de construction. En outre, il travaille au développement du projet d'écoquartier de l'îlot central du Technopole Angus dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ATELIER 4

Diane de Courcy

Cadre-conseil à la Direction générale de la Ville de Montréal, Diane de Courcy dirige le Bureau de suivi Je fais Mtl qu'elle a mis en place en janvier 2015. Elle agit comme chef de projet pour la mise en valeur du site des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, un projet d'envergure dont le déploiement s'échelonne sur plusieurs années. Depuis septembre 2016, elle dirige par intérim le Bureau de l'expérience client de la Ville de Montréal. Elle est diplômée de second cycle en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). Avant sa carrière municipale, elle a occupé la fonction de commissaire scolaire d'Ahuntsic durant 18 années, dont 14 à titre de présidente de la Commission scolaire de Mon-

tréal (CSDM). Éluée députée de la circonscription de Crémazie en 2012, elle a été nommée ministre de l'Immigration et ministre responsable de la Charte de la langue française jusqu'en avril 2014. Madame de Courcy est régulièrement invitée comme conférencière sur des sujets concernant l'administration publique et l'initiative Je Fais Mtl, ainsi que dans des événements touchant l'éducation publique et la persévérance scolaire.

Sonia Vibert

Sonia Vibert est architecte et chef de la Division du patrimoine à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette division est notamment responsable de l'application de la Politique du patrimoine, de la toponymie, de rôle-conseil, de l'archéologie et des programmes d'aide à la restauration. Titulaire d'une maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal et accréditée PMP (*Project Management Professional*), elle a occupé plusieurs postes de chargée de projets d'envergure, tant dans le secteur privé que dans des organisations publiques, y compris comme chef de section Architecture à la Société de Transport de Montréal (STM) et chargée de projets à la Division des grands projets de la Ville de Montréal. Directrice d'études à la STM, elle a été responsable de la planification des projets stratégiques et de leur approbation administrative. Elle a à cœur la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que le développement harmonieux de la ville.

Michaël Tremblay

Urbaniste et chef de la Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Michaël Tremblay agit régulièrement à titre de conférencier, notamment sur l'urbanisme participatif, les outils réglementaires et la protection du patrimoine. Il multiplie les interventions auprès des citoyens et des professionnels pour mieux faire connaître le rôle de l'Arrondissement, de ses professionnels et des instances consultatives et décisionnelles dans l'encadrement de l'évolution du cadre bâti. Pour lui, l'aménagement de l'espace doit être centré sur l'humain et ses besoins fondamentaux, sans faire abstraction de la riche histoire que recèlent les quartiers.

Les biographies des membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont disponibles sur le site Internet du CPM : ville.montreal.qc.ca/cpm

Annexe 2

Remerciements

Le Conseil du Patrimoine de Montréal (CPM) tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'organisation et à la tenue de ce colloque. Nous souhaitons remercier tout particulièrement Clarence Epstein pour son discours d'introduction ainsi que Jacques Lachapelle pour sa présentation sur la contribution des architectes montréalais au patrimoine contemporain. Nous transmettons également nos remerciements aux présentateurs des quatre études de cas, lesquelles ont fait l'objet de riches discussions, et aux membres du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, qui se sont chargés de la présentation des ateliers, de leur animation et de leur synthèse.

Nous saluons chaleureusement l'équipe qui a œuvré à l'organisation et au bon déroulement de la journée, principalement Susan Bronson qui a assuré l'organisation du colloque, ainsi que l'équipe du CPM qui a également travaillé à l'organisation de l'événement et à sa logistique, notamment Geneviève Gagnon, Carla Ferreira Guimaraes, Julie St-Onge et Hilde Wuyts. Un merci tout particulier au photographe Simon Laroche pour son œil sensible dans la couverture photographique de la journée.

Enfin, nos remerciements vont à l'Université Concordia et l'ensemble de l'équipe qui nous a accueillis.

Participants au colloque :

Les conférenciers invités

Clarence Epstein
Jacques Lachapelle

Membres du conseil municipal

Christine Gosselin, conseillère de la Ville du district du Vieux-Rosemont, responsable de la culture, du patrimoine et du design

Anne-Marie Sigouin, conseillère de la Ville, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, présidente de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Direction générale de la Ville de Montréal

Diane de Courcy
Jean Savard

Société de développement Angus

Daniel Ferland

Service de la culture

Maya El Kheir
Michèle Picard
Laurent Vernet

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Hélène Benoît
Sonia Thompson

Service de la gestion et de la planification immobilière

Stéphanie Alberola
Annie Boisvert
Pierre Forcier
Louis-Guy Hénault
Annie Lacoursière
Jacinthe Ladouceur
Lucie Lanthier
Stéphane Proteau
Myrith Yassa

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Nancy Audet
Julie Boucher
Katherine Davey
Claudia Delisle
Mathieu Drapeau
José Froment
Jean-François Hallé
Caroline O'Hara
Séverine Pain
Pierre-Paul Savignac
Claudia Villeneuve

Service de la mise en valeur du territoire

Julie Boivin
Françoise Caron
Alec Derghazarian
Anne-Marie Dufour
Benoît Faucher
Élaine Gauthier
Jean Laberge
Marie-Genève Lavergne
Mireille Soucy
Julie Tellier
Sonia Vibert

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

André Cazalais
Faiza Kara-Mostefa
Louis-Philippe Lauzé

Arrondissement de Lachine

Sihem Bahloul Mansour
Lynda Poirier

Arrondissement de LaSalle

Sylvie Champagne
Marc Chenouda
Pascal Lavoie
Seraya Speer
Rahim Touam

Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Claude-May Ambroise
Pierre-Philippe Joncas

Arrondissement d'Outremont

Hugo Rousseau

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Matthieu Déborbe
Éric Massie
Marco Papineau
Stéphanie Racine

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Stéphane Morin
David Plamondon
Michaël Tremblay

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Dominique Baril
Fabienne Cahour

Normand Labbé
Patrick Frey Laporte

Arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie

Laurie Hébert
Marco Tremblay

Arrondissement de Saint-Laurent

Meriem Aktouche
Rafik Salama

Arrondissement de Saint-Léonard

Johanne Couture
Mélanie Rousselle

Arrondissement du Sud-Ouest

Gilles Domingue
Julie Nadon

Arrondissement de Verdun

Stéphane Bernaquez
Frédéric St-Louis
Sylvain Thériault
Vladimir Ulman

Arrondissement de Ville-Marie

Bruno Collin
Charlotte Horny
Olivier Légaré
Étienne Longtin
Stéphanie Turcotte

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Marc-André Hernandez
Roula Heubri

Comité Jacques-Viger

Marie Lessard
Philippe Lupien
Patrick Marmen

Conseil du patrimoine de Montréal

Cécile Baird
Anne-Marie Balac
Georges Drolet
Luce Lafontaine
Alain Paquette
Alena Prochazka
Bernard Vallée

Crédits

L'ensemble des photographies qui ne sont pas indiqués ci-dessous sont l'oeuvre de Simon Laroche, photographe (www.simonlaroche.ca)

Couverture	<i>Ciel ensoleillé sur Montréal</i> © iStock
Fig. 1	<i>Couvent des soeurs grises, 1875</i> © Bibliothèque et Archives nationales du Québec, BAnQ Vieux-Montréal, Collection Édouard-Zotique Massicotte, P750, S2, P2-96-a
Fig. 2	<i>Salle E-104 du pavillon des Soeurs-Grises de l'Université Concordia</i> © Simon Laroche
Fig. 3	<i>Salle de lecture du pavillon des Soeurs-Grises de l'Université Concordia</i> © Université Concordia
Fig. 4	<i>Crew Collective et Café</i> Henri Cleinge architecte © Adrian Williams
Fig. 5, 6 et 7	<i>Maison Wilson</i> La SHED Architecture © Maxime Brouillet
Fig. 8	Auguste Welby Pugin, <i>Contrasts</i> , 1836
Fig. 9	<i>Corridart</i> © Archives de la Ville de Montréal
Fig. 10 (gauche)	<i>Édifice Zone</i> Atelier In Situ © Jeff Lenoir
Fig. 11 (droite)	<i>Édifice Zone</i> Atelier In Situ © Alain Laforest
Fig. 12	<i>Station no 1</i> Ædifica © Stéphane Brügger
Fig. 13	<i>Pointe-à-Callière, Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal</i> Dan Hanganu Architectes © Denis Labine, Ville de Montréal
Fig. 14	William Notman, <i>Édifice de la Royal Insurance</i> , Montréal, Qc, 1866 © Musée McCord
Fig. 15	<i>Salle de consultation des Archives nationales du Québec à Montréal, édifice Gilles-Hocquart</i> Dan Hanganu Architectes © Julie St-Onge
Fig. 16 et 17	<i>Bibliothèque Monique-Corriveau</i> Dan Hanganu Architectes et Côté Leahy Cardas Architectes © Stéphane Groleau
Fig. 18	<i>Théâtre Espace Libre</i> Lapointe Magne et associés © Julie St-Onge
Fig. 19	<i>Maison de la culture Maisonneuve</i> Éric Gauthier, FABG © Julie St-Onge
Fig. 20	<i>Station service de Mies Van Der Rohe</i> Éric Gauthier, FABG © Steve Montpetit
Fig. 21	<i>Pavillon pour la paix Michal et Renata Hornstein</i> Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte Architectes © Marc Cramer
Fig. 22 et 23	<i>Maison de la littérature de Québec</i> Chevalier Morales Architectes © Chevalier Morales Architectes

- Fig. 24 *Témoins matériels actuels du parc agricole du Bois-de-la-Roche* | © Lafontaine et Soucy architectes
- Fig. 25 *Parc agricole du Bois-de-la-Roche* | © Ville de Montréal
- Fig. 26 (gauche) *Édifice du faubourg à m'lasse peu avant sa démolition, 1963* | © Archives de la Ville de Montréal
- Fig. 27 (droite) *Édifice de la Petite-Bourgogne peu avant sa démolition, 1967* | © Archives de la Ville de Montréal
- Fig. 28 *Maison du secteur de l'ancien village Turcot* | © Alena Prochazka
- Fig. 29 Alexander Henderson, *Village des tanneries, Saint-Henri, près de Montréal, Qc, 1859* | © Musée McCord
- Fig. 30 Extrait de Charles E. Goad, *Atlas of the City of Montreal, 1890* (détails) | © Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal
- Fig. 31 *Guide de connaissance et de sensibilisation* (extrait) | © Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal
- Fig. 32 *Guide d'encadrement réglementaire* | © Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal
- Fig. 33 Thomas Jefferys, *Plan of the Town and Fortifications of Montreal or Ville Marie in Canada, 1758* (détails) | © Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Fig. 34 Underwriters' Survey Bureau, *Plan of the City of Montreal, vol. 1, planche 18, 1939* (détails) | © Archives de la ville de Montréal
- Fig. 35 *Montréal, rue Saint-Laurent près de la rue Sainte-Catherine, entre 1906-1914* | © Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Fig. 36 *Maison-mère des soeurs de Sainte-Anne de Lachine, 2012* | © Bernard Vallée
- Fig. 37 *Hôpital Royal Victoria, Montréal, s. d.* | © Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Fig. 38 *Hôtel-Dieu* | © Archives des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph



ville.montreal.qc.ca/cpm